N° 234. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — EDITION DU MATIN — Au dehors, 20 c. Mercredi 27 Août 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

...ction ne répond pas des ...manuscrits et ne se charge ...de les renvoyer. — Toute lettre ...affranchie ou insuffisamment ...sera rigoureusement re...

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS — Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES — 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11 fr.	— 22 fr.	— 44 fr.
Départem. limitrophes	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.
Autres départements,.	— 13 fr.	— 25 fr.	— 48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN — Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les réclamées non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Lyon, le 26 Août

Les vacances parlementaires promettaient quelques mois de répit au cabinet de Broglie, et semblaient devoir lui épargner toute nouvelle déconvenue pareille à celles qui ont marqué les rares apparitions de quelques-uns de ses membres à la tribune de l'Assemblée. M. Beulé, particulièrement, avait été, on s'en souvient, poursuivi par une malechance telle, qu'il s'estimait sans doute très-heureux de n'avoir plus qu'à s'occuper de détails d'administration, sans crainte de voir ses meilleures intentions trahies par une inexpérience de la parole, rare chez un homme politique. Le zèle d'un officier de gendarmerie est venu troubler soudainement cette quiétude, et l'honorable ministre de l'intérieur se trouve, depuis quelques jours, engagé dans une controverse d'où il nous paraît difficile qu'il puisse se tirer sans désavantage.

Nos lecteurs sont déjà au courant des diverses péripéties de l'incident auquel nous faisons allusion. Le lieutenant colonel commandant par intérim dans le département des Vosges ayant, en vertu des pouvoirs que confère l'état de siége, supprimé la *Gazette vosgienne*, les députés républicains des Vosges protestèrent contre l'illégalité de cette mesure. La raison qu'ils invoquaient était que le département n'avait jamais été nominativement déclaré en état de siége, et que la 5e division militaire à laquelle il n'a pas cessé d'appartenir n'avait jamais été placée sous le coup des décrets de l'impératrice régente.

M. Beulé répondit qu'un décret spécial avait été signé le 11 août, que ce décret n'avait jamais été rapporté, qu'il en avait trouvé l'original dans les archives du ministère de l'intérieur, et qu'une copie authentique de ce document devait exister à la préfecture des Vosges.

Nouvelle lettre des députés, affirmant que ni le *Bulletin des lois*, ni le *Journal officiel* n'ont fait mention, à aucune époque, du décret invoqué par M. Beulé, et tirant de ce fait la conclusion logique qu'il n'avait jamais été exécutoire, et devait être considéré comme nul et non avenu.

M. Beulé ne s'est pas tenu pour battu : il renouvelle aujourd'hui l'assurance que le décret existe dans les archives de son ministère, en fait expédier une copie au préfet des Vosges, et télégraphie aux députés qui sont intervenus, pour opposer à leurs réclamations une fin de non-recevoir définitive.

On trouvera plus loin le texte de la nouvelle lettre que MM. Claude, Ferry, Méline et George viennent d'adresser au ministre. Les considérations qu'elle renferme sont de nature à frapper vivement l'opinion publique. Il reste acquis qu'un décret, suspendant toutes les libertés fondamentales, a pu être signé, mis en vigueur et appliqué dans sa rigueur étroite, sans qu'aient été remplies « les conditions de publicité officielle et préalable exigées pour le moindre arrêté municipal. »

Que disait donc M. le vice-président du conseil des ministres à ses commensaux du banquet d'Evreux? Que le gouvernement du 24 mai n'en voulait qu'à « ces principes destructeurs de tout ordre social qui se sont glissés dans trop d'esprits pendant le trouble causé par nos calamités publiques? Mais est-il un principe plus pernicieux que celui dont l'application pourrait permettre — suivant l'expression même des députés vosgiens — de « mettre un département hors du droit commun, avec moins de façon qu'on ne règlemente la chasse, la pêche à la ligne ou la petite voirie »?

INFORMATIONS POLITIQUES

Il n'y a rien de nouveau en ce qui concerne les conseils généraux. Des vœux ont encore été déposés dans plusieurs départements relativement à la nomination des maires par les conseils municipaux.

Un fait a passé à peu près inaperçu, c'est le discours de M. Pascal.

Le préfet de la Gironde s'est bien gardé de heurter les sentiments républicains de la population; son discours au conseil général est simple, modeste, doucereux.

Lorsque M. Fourcand, président et député de la gauche, eut terminé son discours, un membre de la droite du conseil a réclamé contre quelques paroles prononcées par le président, mais M. Pascal s'est bien gardé d'intervenir dans le débat et M. Fourcand a pu prononcer un discours républicain sans être interrompu par le préfet. M. Pascal a montré plus d'esprit que beaucoup de ses collègues; il est vrai qu'il a à se faire pardonner sa circulaire *très-confidentielle*.

—

On sait que la nomination de la commission départementale a donné lieu, en Corse, à un incident analogue à celui qui avait marqué au début la nomination du bureau du conseil général.

Voici quelques détails à ce sujet :

Lorsque les urnes ont commencé à circuler pour la nomination de la commission de permanence, la minorité a quitté la salle des séances. Au début de la séance, le conseil se composait environ de 32 membres. Pour le conseil général de la Corse, la majorité légale est de 30.

Lorsque la minorité eut quitté la salle, il ne restait plus en séance que 26 à 28 membres, qui prirent part au vote et nommèrent une commission entièrement dans le même esprit que le bureau. Les membres de la minorité adressèrent immédiatement une protestation contre ce vote, comme illégal.

La majorité se constitua et déclara qu'elle considérait comme légale la nomination de la commission, puisque, lorsque le vote avait commencé, il y avait plus de trente membres présents; que le vote, commencé dans ces conditions, satisfait aux prescriptions de la loi; que l'on ne peut arrêter un vote commencé légalement, et que l'on doit en accepter le résultat; que, au surplus, il n'y avait, dans cette nomination, aucun esprit politique; que, pour le moment, le conseil ne s'occupait que des affaires du département.

La minorité qui a ainsi repris sa première tactique consistant, par l'abstention, à rendre nulle les opérations du conseil général, ne l'a reprise néanmoins qu'après avoir voté le budget départemental et assuré les intérêts du département. Elle forme une demande au conseil d'Etat tendant à annuler la décision prise par la majorité.

—

Dans sa séance de samedi, le conseil général de la Dordogne a repoussé par l'ordre du jour, à la majorité de 32 voix contre 13, la proposition de M. Mie tendant à exprimer des remerciements à M. Thiers pour l'œuvre de la libération du territoire. Ce vote, émis conformément aux conclusions du rapport de la commission dont M. Daussel, député, s'est fait l'organe, a été précédé d'une longue discussion et d'un discours de M. Magne.

Déjà, dans une circonstance analogue, le préfet des Basses-Pyrénées, M. de Nadaillac, s'était attaché à établir une distinction entre l'expression individuelle de certains sentiments au sein d'un conseil général, et un vote engageant le conseil général tout entier. M. Magne, dans un langage d'ailleurs fort modéré, a émis l'opinion qu'un pareil vote constituerait un véritable acte politique, et c'est en termes non moins excellents qu'il a rendu justice aux mérites et aux qualités éminentes de l'ancien président de la république.

Cet incident s'est reproduit dans la Corrèze, où le conseil, consulté, a résolu la question dans le même sens.

—

On lit dans l'*Opinion républicaine de l'Eure* :

« Les feuilles de l'ordre moral ne veulent pas, à ce qu'il paraît, que la nomination de M. Pouyer-Quertier à la présidence du conseil général soit une manifestation contre M. de Broglie et le ministère. Nous affirmons le contraire, et voici pourquoi :

« La candidature de M. de Broglie a été posée avant l'ouverture de la séance par quelques-uns de ses amis; elle a été vivement discutée, chaleureusement soutenue, et non moins énergiquement combattue. On présentait cette élection comme une présidence honoraire. C'est lorsque l'on a compris que l'on ne dépasserait pas douze à quatorze voix qu'elle a été abandonnée et retirée.

« Ce sont là des faits; nous les répétons à nouveau et nous les maintenons, car nous y voyons une preuve évidente du peu d'influence réelle exercée par M. de Broglie au sein du conseil général de l'Eure. »

—

M. Target, dont le nom est resté attaché au vote du 24 mai, qui entraîna le renversement de M. Thiers, vient de partir pour La Haye, où il reprendra son poste d'ambassadeur, mais il n'y restera que peu de jours.

Il sera de retour à Paris le 27.

Un journal reproduisait l'autre jour la profession de foi très-républicaine de M. Target, et qui fut affichée, après le 24 septembre, dans le Calvados.

Cette profession de foi se terminait ainsi :

« Pour ce qui me regarde, mes concitoyens, j'entends soutenir loyalement la république et m'efforcer d'établir avec elle et par elle la vérité, la pureté des institutions représentatives, qui seules peuvent assurer dans notre grande démocratie française la justice, le progrès et l'ordre par la liberté. »

Après avoir lu cette déclaration, on se refuse à croire que M. Target ait, comme on l'a dit, travaillé avec une ardeur de néophyte au triomphe de la fusion et à l'avénement du roy de droit divin.

—

Les manifestes par lettres se multiplient. Nos colonnes ne suffiraient plus, non-seulement à les reproduire, mais même à les citer par extraits. Nous avons sous les yeux :

1° Une lettre au *Rappel*, de M. Louis Blanc, en réponse à l'article de M. John Lemoinne, dans les *Débats*;

2° Une lettre aux électeurs de la Seine de M. Edgar Quinet dont l'argumentation contre la possibilité d'une restauration monarchique solide et durable ne paraît pas dénuée de toute force logique;

3° Une adresse collective des huit députés républicains de Meurthe-et-Moselle aux électeurs de ce département. Ces huit députés sont MM. Varroy, Verlet, Viox, Laflize, Ancelon, Claude, Brice, Deschange;

4° Une adresse aux électeurs de Loir-et-Cher, signée de MM. Bozerian, Dufay, Lesguillon et Tassin. On y déclare qu'à l'affirmation du droit divin, il faut opposer l'affirmation de la souveraineté populaire;

5° Une lettre MM. René Goblet et Jules Barni, député de la Somme, à leurs électeurs.

MM. Goblet et Barni repoussent toute restauration monarchique et finissent par réclamer la dissolution comme « la conséquence « forcée des événements qui se sont déroulés « depuis la réunion de l'Assemblée et de ceux « qui s'accomplissent à cette heure. »

6° Une lettre de M. Margaine, député de la Marne, au *Progrès*, de Châlons, expliquant pourquoi il a demandé, au conseil général, la levée de l'état de siége; et une lettre d'un autre député du même département, M. A. Picart, au *Messager de la Marne*, qui s'attache à présenter la réconciliation *in extremis* de Froshdorff comme « le dernier effort, la crise suprême d'un principe expirant ».

7° Enfin, une lettre de M. le général Du Temple s'adressant à ses électeurs par l'organe de l'*Union malouine et dinanaise*.

Mysticisme monarchique!

—

On écrit d'Oyarzun, le 20 août, à l'*Indépendance belge* :

« Je crains de fatiguer vos lecteurs en revenant si souvent sur l'assistance que les carlistes trouvent en France, mais il faut se convaincre que la France leur sert d'arsenal pour les munitions, les armes et jusqu'aux vêtements.

« Hier, on a amené à Renteria trois jeunes Français, pris dans une bande, et leurs manières indiquaient clairement que leur rang social les rattachait aux classes qui veulent faire de l'ordre moral en Espagne par les bérets blancs et le pétrole.

« Ce qui surprend les Espagnols, c'est de voir les agents de la France s'interposer en faveur de malheureux qui fomentent et aident une guerre civile, sans parler de la violation du code civil qui devrait leur faire perdre, avec la qualité de Français, la protection des consuls.

« Le cabecilla Martinez vient de nous montrer l'impunité dont jouissent les carlistes. Il est entré en France par Vera, puis il a séjourné à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz pour s'entendre avec la junte carliste. Il est revenu en Espagne par Biriatu et Pena de Plata. »

—

A rapprocher de cette note évidemment communiquée que publie l'agence Havas :

« Il n'a jamais été question de reconnaître les carlistes comme belligérants. Les autorités françaises sont parfois obligées d'avoir des rapports avec eux, soit pour faire respecter notre territoire, soit pour des mesures de charité, mais cela n'implique pas leur reconnaissance de belligérants. »

—

La *Gazette d'Augsbourg* dément les nouvelles lancées par plusieurs journaux de Vienne, et d'après lesquelles M. de Bismarck devait mettre à profit un prochain voyage à l'exposition, pour s'entendre avec le comte d'Andrassy en vue d'une attitude commune à l'endroit de l'Espagne. On ne sait même pas, à Berlin, si le chancelier de l'empire allemand se rendra à Vienne, encore moins connaît-on quelles sont les intentions de l'Allemagne à l'égard de la politique espagnole. Ce qui paraît certain, c'est que le retour à Berlin de tous les ministres en congé coïncidera avec celui du chancelier, et qu'aucun voyage, officiel ou officieux, ne saurait être décidé avant qu'il ait été fixé une date aux futures élections pour le parlement prussien.

Le même journal s'inscrit en faux contre le bruit qu'un projet de loi serait présenté par le ministère, à l'effet d'interdire les processions publiques. La loi existante sur les associations fournit à la police des armes suffisantes pour parer aux désordres qui pourraient naître à la suite de ces démonstrations catholiques.

—

L'*Univers*, dans son numéro de dimanche, publie une correspondance d'Alsace où le mensonge le dispute à la perfidie. Nous démentons de la façon la plus formelle les allégations de la feuille dévote concernant la personnalité de notre rédacteur en chef.

Bien que son honorabilité ne puisse être entamée par d'aussi honteuses attaques, il répondra de Strasbourg, où il se trouve momentanément, à la feuille de M. Veuillot. Il est bon que les outrages dont l'*Univers* semble avoir le monopole soient de temps en temps relevés, et que le public puisse être édifié sur les procédés habituels du pieux journal.

—

Avant d'apprécier l'arrêté de M. le préfet du Rhône qui supprime la *Société civile. d'instruction libre et laïque du 6e arrondissement*, nous attendions les mesures plus générales annoncées comme imminentes par certains journaux de notre ville. Cet arrêté semble, en effet, le point de départ d'un système d'ensemble que son application définitive permettra seule de juger en pleine connaissance de cause.

Les jours passent pourtant sans amener de faits nouveaux, l'opinion publique et la presse s'émeuvent partout à juste titre. Dès que le principe de la liberté d'enseignement est en question, nul ne saurait rester indifférent.

A vrai dire, la tâche est rude de ceux qui, comme nous, défendent toute liberté, bien qu'on en puisse mésuser. Nous ne sommes pas avec la Société dont il s'agit ni avec celles qui lui ressemblent; nous désapprouvons leurs programmes; nous tenons pour mauvaise une instruction primaire systématiquement hostile à toute idée religieuse; nous avons vivement blâmé ces professions de foi et ces allusions politiques profondément regrettables dont se sont émaillés à l'envi les discours prononcés à leurs distributions de prix.

A entendre, à pratiquer ainsi la liberté d'enseignement, on ne peut que la compromettre avec toutes les autres, avec la République elle-même. Ce sont de telles occasions qui ouvrent la porte à toutes les mesures anti-libérales et amènent, aux applaudissements ou à l'indifférence du public, les systèmes de compression à outrance.

Mais les principes doivent être partout et toujours défendus, et nous les revendiquerons bientôt, en examinant, avec le soin qu'elle mérite, cette question des pouvoirs des préfets sur les écoles libres.

Si l'arrêté de M. le préfet du Rhône avait la portée que certains lui ont arbitrairement prêtée, s'il était le prélude de mesures analogues plus radicales aboutissant à la suppression d'écoles libres par autorité purement administrative, évidemment M. le préfet du Rhône commettrait un excès de pouvoirs, nous nous faisons fort de le démontrer.

En réalité, son arrêté n'a pas et ne peut pas avoir cette portée; il n'atteint encore aucune école libre, il retire simplement l'autorisation d'exister à une association; il exerce ainsi, sauf l'opportunité, des pouvoirs qui, incontestablement, sont les siens. Il est vrai que les motifs de l'arrêté sont fort peu en harmonie avec sa décision.

Ses *considérants* nient l'existence d'une société d'enseignement, son *dispositif* conclut par un retrait d'autorisation d'association.

Le fait n'en prime pas moins l'argumentation. Légalement *la Société civile d'instruction libre et laïque du sixième arrondissement* cesse d'exister, ses écoles continuent de vivre pourvu que les instituteurs remplissent les conditions de la loi du 15 mars 1850, et tant que la seule juridiction compétente n'a pas jugé le contraire.

L'arrêté peut être un avertissement, mais nul coup n'est encore frappé. Voilà au juste le fait. Quant aux principes, quant au droit général en cette matière, nous y reviendrons.

HIER ET AUJOURD'HUI

C'est une bien jolie découverte que vient de faire l'*Opinion nationale*.

En 1859, un adversaire de l'empire, auquel on accordait quelque talent, car il écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* et portait un nom illustre sans en paraître accablé, publiait l'article suivant pour se demander ce qu'Armand Carrel, s'il était encore en vie, eût pensé et dit de la politique bonapartiste :

Il dirait, avec plus de malice encore et plus de raison qu'il y a vingt ans, répondait M. de Broglie, qu'une nation n'est pas monarchique parce qu'elle passe son temps à couronner et à détrôner les souverains; que changer si souvent le chef de l'Etat, c'est faire par la force ce que la république fait par la loi; c'est être républicain de fait, sinon d'apparence, républicain moins la dignité et la liberté.

Il raillerait avec une satire plus mordante tous ces gens qui se croient monarchiques parce qu'ils ne peuvent se passer d'un maître et d'une livrée, absolument comme de mauvais sujets qui se diraient bons maris parce qu'ils ne peuvent se passer d'être en ménage; comme si le sentiment monarchique n'était pas jaloux de sa nature tout aussi bien que le sentiment conjugal, et ne comptait pas au nombre des devoirs qu'il impose la fidélité, et, en certains cas, l'abstinence.

Il ajouterait enfin, raisonnant ici très-justement, que l'essence de la monarchie réside dans l'irresponsabilité de la personne royale, parce que, l'humanité étant faillible, on ne peut accorder à un homme un pouvoir inamovible qu'en s'engageant à ne pas lui demander compte de ses fautes. Or, l'exemple de Louis XVI, de Napoléon, de Charles X et de Louis-Philippe, tous appréhendés au corps pour des crimes réels ou imaginaires, prouve que l'irresponsabilité royale, quand elle ne s'appuie plus sur le prestige populaire, est une fiction difficilement respectée par la vivacité française.

Cet article était signé par M. le duc Albert de Broglie..., le même qui depuis..., mais alors était, comme l'on voit, pensait et parlait en assez bon républicain.

L'état de siége dans les Vosges

La lettre suivante a été adressée à M. Beulé, ministre de l'intérieur, en réponse à celle du ministre, en date du 21 août, d'après laquelle il existerait un décret non encore rapporté qui a déclaré le département des Vosges en état de siége :

Epinal, le 22 août 1873.

Monsieur le ministre et cher collègue.

Nous avons reçu la dépêche télégraphique datée du 21 août que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser.

Vous ne contestez pas le fait capital qui a motivé notre réclamation, à savoir que le *Bulletin des lois* et le *Journal officiel* ne contiennent aucun décret de l'impératrice-régente déclarant le département des Vosges en état de siége. Vous nous objectez un décret du 11 août et spécial à ce département, est déposé dans les archives de votre ministère, et l'exhibition de cette pièce, qui n'a jamais reçu ni promulgation, ni publication d'aucun genre, vous paraît un argument sans réplique.

Nous ne pouvons vous dissimuler, monsieur le ministre, que cette manière de voir nous surprend profondément. Il ne s'agit plus, comme nous le pensions d'abord, d'une de ces erreurs qu'un gouvernement de bonne foi avoue et n'a pas de peine à réparer, mais d'une nouveauté législative et départementale qui met en péril les principes les plus certains de notre droit public.

Il nous importe peu, permettez-nous de vous le dire, monsieur le ministre, que vous ayez dans vos archives un décret déclarant le département des Vosges en état de siége, si ce décret est resté lettre close, s'il n'a été ni promulgué, ni publié, si le *Bullecin des lois* ne le contient pas, si le *Journal officiel* est muet à son égard, s'il ne figure pas au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture des Vosges.

Tel est le fait, monsieur le ministre, puisque vous êtes dans la nécessité d'expédier, pour notre édification, une copie de ce décret à la préfecture des Vosges. De cet acte, en effet, qui mettait les Vosges en état de siége, il n'y a pas de trace dans les archives du département. Elles n'en contenaient, jusqu'à ce que vous eussiez pris le soin de les compléter à cet égard, aucune copie authentique ou autre, et nous mettons au défi que l'on trouve une affiche, une simple affiche de l'autorité préfectorale qui l'ait, en son temps, produit à la lumière.

Vous ne persisterez pas, M. le ministre, nous en avons l'espérance, dans cette dangereuse et fausse théorie. La législation des pays civilisés ne tolère pas le système des droits occultes et les garanties essentielles des citoyens seraient en péril s'il était permis de mettre un département en état de siége par un acte secret ou une communication confidentielle.

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* — Du 27 Août 1873. — 9

LE

Mystère d'Edwin Drood

PAR

Ch. DICKENS

CHAPITRE IV

M. SAPSEA

(Suite)

— Avant de demander votre opinion comme homme de goût, sur cette petite misère, dit-il en prenant la note manuscrite, car ce n'est une bagatelle, quoiqu'elle ait exigé, monsieur, quelque réflexion et une certaine concentration de la pensée, je devrais peut-être vous décrire le caractère de Mme Sapsea, dont la mort remonte maintenant à neuf mois environ.

Reproduction interdite à tous les journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

M. Jasper, qui dissimulait un bâillement derrière son verre, le repose sur la table et s'efforce de paraître attentif; mais il n'y réussit qu'imparfaitement : il se sentait obligé d'étouffer un nouveau bâillement qui amena des larmes dans ses yeux.

— Il y a une douzaine d'années environ, reprend M. Sapsea, quand j'eus élargi mon esprit, je ne dirai pas jusqu'au point où il est arrivé aujourd'hui, car ce serait trop dire, mais jusqu'à ce point enfin où mon esprit éprouvait le besoin d'un autre esprit à absorber en moi; je me mis en tête de chercher une compagne. Je le déclare, il n'est pas bon pour un homme de vivre seul.

M. Jasper semblait s'occuper à fixer profondément dans sa mémoire cette pensée originale.

— Mlle Brobity dirigeait à cette époque un établissement, je ne dirai pas rival de celui de la Maison des Nonnes qui est en face de ma demeure, mais qui pouvait au moins marcher de pair avec celui-là. On me disait qu'elle trouvait un intérêt extraordinaire à suivre mes ventes lorsqu'elles avaient lieu les jours de demi congés et pendant les vacances. On savait dans le monde qu'elle admirait mon style. On avait même remarqué qu'il était facile d'en retrouver la trace dans les dictées faites par Mlle Brobity à ses élèves.

Croiriez-vous, jeune homme, que l'obscure malignité avait été jusqu'à faire circuler je ne sais quels bruits à ce sujet, et l'on m'assure qu'un ignorant et un sot, M. Churl, un parent, s'était abaissé au point de se faire le propagateur de ces bruits calomnieux. Mais je ne le crois pas. Est-il vraisemblable qu'un homme doué de bon sens se mette dans la position de se faire montrer au doigt avec mépris?

M. Jasper fit un signe de dénégation qui sembla dire :

— Non; ce n'est pas le moins du monde vraisemblable.

M. Sapsea, tout au sujet qu'il traite avec une si pompeuse éloquence, fait le simulacre de remplir le verre de son visiteur qui est resté plein et remplit réellement le sien qui est vide.

— Toute la personne de Mlle Brobilly était profondément imbue du respect de l'esprit. Elle révérait surtout l'esprit quand il se lançait, je pourrais dire quand il se précipitait dans le champ si large de la connaissance du monde. Lorsque je lui exposai ma demande, elle me fit l'honneur d'être suffoquée par une sorte d'effroi respectueux au point de ne pouvoir articuler que ces deux mots : « Oh! toi!... » Ses yeux, d'un bleu limpide, étaient fixés sur mes yeux; ses mains demi-transparentes étaient jointes; une pâleur mortelle couvrait ses traits aquilins. Je l'encourageai à continuer, mais il n'était pas en son pouvoir de prononcer un mot de plus. Je disposai du pensionnat pour contrat de mariage, et nous ne fîmes plus qu'un, autant qu'il était possible de l'espérer dans ces circonstances.

Mais jamais elle n'a pu trouver une phrase qui la satisfît pour exprimer son opinion, trop favorable peut-être, sur mon intelligence, et, jusqu'au dernier instant... elle est morte d'une atrophie du foie... elle n'a jamais pu finir ses phrases en me parlant.

M. Jasper avait fermé les yeux à mesure que la voix du commissaire-priseur devenait plus grave; tout à coup il les rouvrit, et se mettant à l'unisson du discoureur :

— Ah! dit-il.

Puis il s'arrêta; il avait été sur le point d'ajouter :

— Men... amen!

— Depuis lors, reprit M. Sapsea, les jambes allongées et savourant les jouissances que donne un vieux vin et un bon feu, j'ai toujours été ce que vous me voyez : un homme s'abandonnant à sa douleur solitaire. A partir de ce funeste moment, j'ai répandu dans le désert les trésors de ma conversation du soir. Je ne dirai pas que je me suis adressé des reproches, mais je me suis quelquefois posé cette question : Que serait-il arrivé si le mari de Mme Sapsea c'est-à-dire moi-même, avait été placé par la nature à un niveau plus rapproché du sien? Peut-être la pauvre créature a-t-elle toujours eu à regarder trop haut? Cette obligation n'aurait-elle pas eu une action trop stimulante sur son foie.

— Peut-être bien, dit M. Jasper de l'air d'un homme qui se laisse aller à quelque sombre rêverie.

— Nous ne pouvons pas le supposer, monsieur, reprend M. Sapsea. Comme je le dis, l'homme propose et Dieu dispose. Cette pensée peut ou ne peut pas être présentée sous une autre forme, mais pour moi, voilà comment je l'exprime.

M. Jasper fit entendre un murmure d'acquiescement.

— Et maintenant, M. Jasper, continua le commissaire-priseur prenant la note manuscrite, le monument de Mme Sapsea est terminé; la maçonnerie est sèche. Permettez-moi donc de prendre votre opinion, comme celle d'un homme de goût, sur l'inscription que j'ai rédigée, comme j'ai déjà eu l'avantage de vous le dire, non sans une certaine contention d'esprit, pour la faire graver sur le tombeau. Prenez-la... Tenez... La disposition des lignes demande à être suivie des yeux, pendant que l'esprit en pèse les termes.

M. Jasper se rendit à ce désir et lut ce qui suit :

ETHELINDA
respectueuse épouse de
M. THOMAS SAPSEA
Commissaire priseur, estimateur de biens fonds et agent des ventes, etc., de cette ville.
Dont la connaissance du monde,
Quoique tant soit peu considérable
Jamais ne l'a mis en relation avec
UN ESPRIT
plus capable de s'élever
jusqu'à lui.
ÉTRANGER, ARRÊTE-TOI
et adresse-toi cette question :
POURRAIS-TU EN FAIRE AUTANT?
Si non,
RETIRE-TOI LA ROUGEUR AU FRONT.

M. Sapsea s'était levé et se tenait debout, le dos au feu, pour suivre l'effet de ces lignes sur la physionomie d'un homme de goût; il faisait donc face à la porte.

Cette porte s'ouvre, la servante reparaît annonçant :

— Durdles est arrivé, monsieur.

M. Sapsea prit lentement le troisième verre sur le plateau.

— Faites entrer Durdles, — dit-il.

— Admirable; — s'écria M. Jasper en lui tendant le papier.

— Vous approuvez, monsieur?

— Impossible de ne pas approuver... C'est frappant!... C'est caractéristique!... C'est complet!...

Le commissaire-priseur inclina la tête comme un homme auquel on paie ce qui lui est dû et qui en donne un reçu sans se faire prier; puis il invite Durdles, qui entrait, à boire un verre de vin pour se donner des forces.

Durdles était un maçon ayant pour spécialité les pierres tumulaires, les tombes et les monuments funéraires; il avait de la tête aux pieds, la couleur de ces tristes constructions.

Pas d'homme plus connu dans Cloisterham.

Et d'abord, c'était le débauché le plus indigne de l'endroit.

La renommée le proclamait un merveilleux ouvrier, ce qui pouvait bien être.

Mais, comment le savait-on?

Il ne travaillait jamais.

Durdles passait aussi pour un sot fieffé.

Ceci était admis par tout le monde.

Durdles connaissait mieux la crypte de la cathédrale que qui que ce fût parmi les vivants, nous pourrions même dire parmi les morts.

On racontait que cette intime connaissance lui était surtout venue de sa vieille habitude de se refugier dans ce lieu secret pour s'y soustraire aux polissons de Cloisterham et y cuver les fumées de l'alcool et du vin.

Il avait d'ailleurs un libre accès dans la crypte puisqu'il y était chargé des grosses réparations.

Certes, il la connaissait bien, et dans la démolition des fragments de murailles, des contreforts et des dalles, il avait souvent vu de curieuses choses.

Durdles parlait ordinairement de lui à la troisième personne, peut-être parce que ses idées n'étaient pas bien nettes sur son identité, quand il faisait un récit; peut-être aussi adoptait-il d'instinct, sans s'en rendre compte, la manière dont on parlait à Cloisterham d'une notoriété si grande.

Si, par exemple, Durdles avait à parler d'un grand personnage enterré dans l'ancien temps, il disait :

— Durdles se pencha sur le vieux bonhomme en frappant avec sa pioche sur le cercueil. Le vieux bonhomme regarda Durdles de ses yeux grand ouverts, comme pour lui dire : Votre nom n'est-il pas Durdles? Pourquoi, mon brave homme, avez-vous tardé si longtemps? Puis, le cadavre est tombé en poussière...

Une règle de deux pieds dans sa poche, son marteau de maçon à la main, Durdles était sans cesse occupé à sonder et à taper dans tous les alentours de la cathédrale, et quand il disait à Tope :

— Tope, il y a encore là un autre vieux : Tope, allait annoncer la chose au doyen, comme une découverte vérifiée.

(*A suivre.*)

Où en serions-nous si l'état de siége, qui suspend toutes les libertés fondamentales, qui ne s'arrête ni devant la liberté individuelle, ni devant la liberté de la presse, qui enlève les citoyens à leurs juges naturels et les livre aux tribunaux militaires, n'était pas même assujetti aux conditions de publicité officielle et préalable exigées pour le moindre arrêté de police municipale, et s'il fallait moins de façon pour mettre un département hors du droit commun, que pour y réglementer la chasse, la pêche à la ligne ou la petite voirie.

Veuillez agréer, monsieur le ministre et cher collègue, les assurances de notre haute considération.

NICOLAS CLAUDE, JULES FERRY, ÉMILE GEORGE, JULES MÉLINE, députés des Vosges.

ÉCHOS DE PARTOUT

La censure vient d'interdire la représentation de « *Mon mari est à Versailles*, » vaudeville de MM. Busnach et Octave Gastineau, qui devait être joué au Palais-Royal.

Le prétexte de cette interdiction, dit le *Gaulois*, c'est que l'on se sert dans cet ouvrage des expressions parlementaires usitées à Versailles.

* * *

On annonce la mort du doyen des sculpteurs français, M. Amédée Durand, neveu de M. de Senne, qui fut membre de l'académie de sculpture sous Louis XVI.

Né en 1789, M. Durand obtint en 1810 à l'école des beaux-arts à la fois le second prix de sculpture et le premier de gravure en médaille.

Pendant son séjour en Italie, il exécuta les bustes du roi Murat et de ses deux enfants. C'est alors qu'il obtint pour Ingrès, qui soutenait à ce moment une lutte pénible avec le besoin, la commande d'un portrait de la reine de Naples; il entretenait avec le peintre alors encore obscur une correspondance du plus haut intérêt, et qui est entièrement inédite.

Parmi ses œuvres, on cite surtout la statue de la *Religion* qui fait partie du monument du duc d'Enghien à la chapelle de Vincennes, et deux magnifiques médailles commémoratives représentant le passage du Simplon et l'embarquement de Napoléon sur le *Bellérophon*.

* * *

Les diplômes d'honneur à l'exposition de Vienne ont été répartis comme suit entre les diverses nations du globe dont les produits ont paru à cette exposition.

L'empire d'Allemagne a obtenu 100 diplômes.

La Prusse y figure pour 47, la Saxe pour 14, le Wurtemberg pour 9, l'Alsace-Lorraine pour 2.

L'Autriche	81	diplômes
La France	80	—
La Grande-Bretagne et l'Irlande	28	—
La Suisse	22	—
La Russie	20	—
La Belgique	20	—
L'Italie	19	—
Les Etats-Unis d'Amérique	9	—
La Suède	9	—
L'Espagne	8	—
La Hollande	6	—
Le Japon	5	—
La Chine, le Brésil, la Turquie, chacun de ces pays.	2	—
Le Portugal, la Roumanie, la Grèce, l'Egypte, chacun de ces pays	1	—

* * *

On écrit de Toulon au *Messager du Midi:*

Le condamné Lullier se trouvant aujourd'hui placé sous la responsabilité du département de la marine, il a été décidé qu'il ne serait pas accouplé avec des voleurs et des assassins, et qu'en attendant son départ, on lui a fait la toilette réglementaire, qui consiste à couper les cheveux en échelons et à endosser la casaque rouge.

Renfermé dans une casemate où l'on met habituellement les condamnés dangereux, il restera invisible pour les indiscrets jusqu'à son départ pour la Nouvelle-Calédonie.

Tout l'intérêt se concentre maintenant sur un sieur Fontaine, professeur de mathématiques et de chimie, figure distinguée, condamné également au bagne pour délit politique; il aurait, dit-on, dirigé les travaux de démolition de l'hôtel Saint-Georges, demeure de M. Thiers; quoique bien coupable, il est cependant à plaindre, et on aurait voulu le voir séparer des condamnés pour crime de droit commun.

* * *

L'*Union du Finistère* du 23 août donne les renseignements suivants au sujet de l'arrestation de M. Férand, dont on s'occupe beaucoup depuis quelques jours:

Mercredi, le bruit s'est répandu dans notre ville que la justice, accompagnée de la gendarmerie, s'était rendue à Lesnevat pour y faire des perquisitions.

Dans l'après-midi, on a vu arriver M. Férand, le propriétaire de Lesnevat, qui a été conduit à la maison d'arrêt.

Les scellés ont été mis dans sa demeure.

On nous a raconté que Mme Férand, ayant offert aux magistrats la clef de son appartement à Paris, il lui a été répondu qu'on n'en avait pas besoin, car, à la même heure, la justice y faisait une perquisition.

M. Férand était négociant à Nantes en 1870, et, dit-on, dans une situation assez embarrassée. Il s'est fait alors fournisseur.

Il a, après la paix, acheté Lesnevat, qu'il a reconstruit, et qui doit lui revenir, tout compris, à 350,000 ou 400,000 fr.

Il a offert, l'an dernier, au conseil général, 10,000 fr., à condition qu'on fît une route qui lui était utile.

Il paraît que plusieurs autres fournisseurs, soupçonnés, ont été l'objet de la même mesure que M. Férand.

* * *

Le choléra continue de faire en Allemagne de nombreuses victimes.

Les localités les plus éprouvées sont les suivantes; Kœnigsberg (19 août), 42 cas et 16 décès; Magdebourg (21 août), 77 cas, 39 décès; Stendal (20 août), 14 décès; Munich (22 août), 81 cas, 10 décès. A Berlin, le nombre des cas signalés jusqu'au 21 août, était de 129: 90 avaient été mortels. A Gunbinnen, Dantzig, Ratibor, Dresde, Vienne et Prague, l'épidémie continuait de sévir, mais moins fort que dans les localités que nous avons indiquées.

* * *

Un grand scandale surexcite depuis quelque temps l'opinion publique au Canada.

Il y a trois ans, le Parlement canadien fut saisi d'un projet de concession d'un chemin de fer qui devait relier l'océan Atlantique à l'océan Pacifique. Dans le cours de sa dernière session, il vota à cet effet une somme de 200 millions de dollars, environ 1 1/2 milliard de francs. La concession fut accordée à un capitaliste de Montréal, sir Hugh Allan.

Il résulte des révélations faites par un député de l'opposition que, pour obtenir l'entre- [illegible] a dû payer 350,000 [illegible] de la Chambre et du [illegible]. C'est à cette condition qu'on lui abandonna gratuitement 50 millions d'acres de terre.

Le secret de cet acte de corruption fut bientôt ébruité, et une dénonciation, émanant d'un des premiers associés de sir Hugh Allan, fut portée devant le Parlement, qui ordonna une enquête et nomma une commission composée de membres des deux chambres; mais, pour divers motifs, cette commission ne put rien faire, et le gouverneur général, lord Dufferin, vient de proroger le Parlement et de nommer lui-même une commission royale qui examinera l'affaire en dehors du ministère et des députés. Cette mesure est vivement blâmée par divers organes de l'opinion publique, qui regardent les privilèges du Parlement comme attaqués.

* * *

On vient de découvrir à Manille un arbuste dont le fruit ressemble exactement à la noisette, mais qui rend celui qui en mange fou furieux pendant plusieurs semaines.

Ce sont 17 indigènes du district de Claveria qui ont les premiers fait à leurs dépens l'expérience de ce fruit funeste, le 20 juin dernier; le 5 juillet deux d'entre eux portaient encore la camisole de force.

La *Sociedad economica* de Manille fait faire des études sur ce végétal qui, à en juger d'après son action si énergique, peut recéler de précieuses qualités médicinales.

AFFAIRE GÉLIGNIER

La cour d'assises de la Seine a commencé hier à s'occuper du procès Gélignier.

On n'a certainement pas oublié les récits qui pendant plusieurs semaines représentaient ce jeune malfaiteur comme un émule de Cartouche ou de Mandrin et comme ayant, depuis plusieurs années, accompli la plupart des assassinats ou des autres crimes dont les auteurs n'ont pu encore être retrouvés.

Les débats qui se sont déroulés devant le jury ont établi que la bande Gélignier (elle se compose simplement de huit inculpés) n'offrait pas le moindre intérêt.

A l'exception d'un vol commis avec violence la nuit, l'accusation n'a relevé à la charge des accusés que quinze vols qualifiés (c'est-à-dire accomplis à l'aide d'effraction et dans une maison habitée).

On voit qu'il y a loin de ces vols vulgaires avec les assassinats entourés de circonstances dramatiques dont on croyait Gélignier l'un des principaux auteurs et auxquels, du reste, il avait prétendu participer.

Les huit accusés traduits devant le jury sont:

Gustave-Louis-Albert Gélignier, Alfred-Louis-Auguste Touzard, François-Eugène Renault, Charles-Victor Richard, Albert-Victor Mouret, Marie-Antoine-Victor David, Auguste Jacques, Marie Mathey.

Ils appartiennent presque tous à d'honnêtes familles.

L'inconduite les a réunis; puis la perte de tout sens moral les a poussés dans la voie du crime.

Une fois arrêtés, ils ont trouvé plaisir non seulement à avouer avec forfanterie les méfaits qu'ils ont commis, mais à s'accuser également de crimes dont l'instruction n'a point du tout confirmé l'existence à leur charge.

Ce qu'il y a de plus triste dans cette affaire, c'est la présence sur les bancs de la cour d'assises et l'attitude déplorable d'Auguste Touzard.

Cet inculpé, qui est licencié ès-lettres, a été successivement professeur de seconde et de rhétorique dans des lycées de province. Il avait tout pour réussir. L'inconduite l'a fait tomber au dernier échelon du vice.

Le premier vol imputé à Gélignier remonte au mois de novembre 1872. Il s'introduisit, après avoir forcé la porte à l'aide d'une pince en fer, dans un logement. Il déroba 240 fr. et [illegible] guet.

Peu après, il pénètre chez un typographe, M. Duteil, et le dévalise.

Un autre jour, avenue de Lamothe-Piquet, il ne craint pas d'ouvrir la porte d'un appartement occupé par deux capitaines. Il était cinq heures du matin. Ces deux officieux dormaient profondément. Quel ne fut pas l'étonnement de ceux-ci à leur réveil de reconnaître qu'ils venaient d'être victimes d'un vol audacieux!

Le lendemain, Gélignier agit avec le même sans façon rue Saint-Honoré, 243, dans le domicile d'une dame.

Vers la même époque, il fracture une malle oubliée dans un hôtel où il venait de s'installer rue de la Grande-Truanderie.

Au commencement du mois de janvier dernier, il est surpris rue Notre-Dame-de-Nazareth au moment où il venait de faire sauter la serrure de la porte d'un ouvrier horloger.

Le 14 du même mois, il rencontre un homme ivre auquel il enlève dextrement sa montre et sa chaîne.

Le 17, il accomplit deux vols avec effraction.

Le 20 janvier, il dévalise, rue Bougainville, la chambre d'un lieutenant du train des équipages. Peu de jours après, il exécute des vols rue Radziwill, au sixième étage, puis place de Bourse, rue Jacob, rue de Rivoli et rue Notre-Dame-des-Victoires.

Il s'agit, on le voit, de vols très-ordinaires et ne méritant guère le bruit fait autour de cette affaire. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Gélignier opérait avec le concours d'un ou plusieurs de ses coaccusés, lesquels se chargeaient principalement de faire le guet ou de fournir des indications sur les logements que l'on devait dévaliser.

Le quinzième méfait relevé à la charge de ce jeune criminel et de ses complices a beaucoup de gravité: vers une heure du matin, le 26 janvier 1873, un M. Martin Lauzet, rentrant chez lui, rencontra rue La Rochefoucauld cinq individus; trois se tenaient au milieu de la rue, les deux autres paraissaient faire le guet. L'un des trois premiers se précipita sur M. Martin Lauzet tête baissée et lui porta dans le bas-ventre un violent coup de couteau.

Le blessé parvint à se relever et à se défendre, tout en appelant au secours. Ses cris firent fuir les cinq agresseurs. Bien que la blessure fût profonde, grâce aux soins qu'il a reçus, M. Martin Lauzet a pu quitter la chambre au bout de quinze jours.

C'est Gélignier qui a porté le coup de couteau; il l'a reconnu. Mouret, Renault, David et Touzard étaient ses complices.

L'audience d'hier a été consacré aux interrogatoires et à l'audition des témoins.

NOUVELLES A LA MAIN

Un souvenir du séjour de Mme Mokrani à Paris.

Un jour, pendant qu'elle était pensivement assise sur des coussins, dans son petit appartement de la rue Joubert, songeant au terrible danger que courait son fils sur lequel pesait encore une condamnation capitale, on vint lui dire tout à coup qu'une vieille femme apportait une lettre.

La lettre fut remise à l'amie de la noble Arabe, Mme Rancé, qui la traduisit.

Elle était ainsi conçue:

« Madame,

« Mon fils aussi est en danger, en danger de mort. Si je n'ai pas ce soir cinq cents francs pour l'envoyer dans le Midi, il est perdu. N'aurez-vous pas pitié d'une mère qui pleure comme vous?

« Femme CLÉMENT,

« 12, rue des Amandiers-Popincourt. »

Mme Mokrani donna les cinq cents francs.

Le lendemain, Mme Rancé eut la curiosité d'aller voir rue des Amandiers-Popincourt ce que c'était que la femme Clément.

Elle y était parfaitement inconnue. Un audacieux filou avait spéculé sur le cœur de Mme Mokrani.

* * *

Le docteur Cousin indique aux personnes gênées par un excès d'embonpoint la recette suivante pour maigrir.

Première règle: réduire au strict nécessaire la quantité de boisson dont ils font usage.

Deuxième règle, adopter la diète d'amaigrissement de Banting, qui jouit en Angleterre d'une réputation méritée; elle consiste en un véritable entraînement analogue à celui que subissaient les athlètes dans l'antiquité et que subissent encore aujourd'hui les boxeurs et les jockeys de l'autre côté de la Manche.

Voici ce régime, tel que l'indique son auteur qui lui dut de maigrir de 46 livres en un an, sans souffrir le moins du monde dans sa santé.

Déjeuner: 8 à 10 onces de viande; 2 onces de biscuit et de pain grillé; une tasse de thé sans sucre ni lait.

Dîner: 10 à 12 onces de poisson, de volaille, de gibier ou de végétaux, à l'exclusion des pommes de terre; 2 ou 3 verres de bon vin, pas de bière ni de champagne.

Goûter: 4 à 6 onces de fruits, quelques biscuits; une tasse de thé sans sucre ni lait.

Souper: Viande ou poisson, de 4 à 6 onces, un ou deux verres de vin rouge.

Au moment de se coucher, un grog sans sucre (le nigth-cap si cher aux Anglais).

Voilà, certes, un régime qui n'a rien de bien débilitant et que bien des gens adopteraient volontiers.

* * *

Ceci est l'histoire d'un Savoyard sans délicatesse du nom d'Eugène Marcoz.

Marcoz exerçait la profession de garçon boucher, 36, rue du Marché, à Neuilly.

Tout en coupant le gîte à la noix, il regardait perpétuellement de l'autre côté de la rue.

Là, en effet, habitait une jeune fille, du nom d'Henriette Huré, qui avait fait une impression sérieuse sur le sensible Savoyard.

Marcoz fit sa cour, plut, fut agréé, et le mariage fut fixé à avant-hier.

La veille, Marcoz alla trouver son patron et lui demanda 14 fr. « pour l'aider à acheter une commode » chez un marchand qu'il lui indiqua.

Le patron donna les 14 fr. et sortit pour aller à ses affaires. En rentrant chez lui, il aperçut la commode en question toujours en vente chez le revendeur.

Ce fut bien pis en arrivant chez lui. Il apprit, par un de ses garçons, qu'il avait envoyé en recettes, que Marcoz avait touché les factures, mais qu'il avait oublié d'en verser le montant à la caisse.

Plainte fut portée immédiatement entre les mains du commissaire de police de Neuilly.

Une heure après, Marcoz était arrêté chez un restaurateur, où il festoyait avec sa fiancée et quelques amis.

Dans sa poche, on a trouvé un acte de mariage et plusieurs papiers constatant que ledit Marcoz était marié depuis trois ans.

Inutile de dire qu'il a été arrêté.

* * *

Profils académiques, dessinés par M. Pierre Véron dans le *Journal amusant*:

[illegible] ve, Villemain et d'autres, étaient célèbres par leurs rebuffades quand ils avaient affaire à quelqu'un dont ils ne partageaient pas les tendances.

Le plus bel exemple de ce genre remonte à la querelle des classiques et des romantiques.

L'intraitable de Jouy, défenseur acharné des vieilles doctrines, aperçoit par sa fenêtre un écrivain de la nouvelle école qui entrait dans sa maison.

Persuadé que celui-ci vient solliciter sa voix pour l'Académie; il se précipite sur le palier et, d'en haut, lui crie:

— Vous savez, ce n'est pas la peine de monter.

Le plus drôle de l'aventure, c'est que l'autre venait tout simplement voir un de ses amis qui demeurait à l'étage au-dessus.

* * *

Un mot américain:

Un gredin avait été condamné à être pendu.

La veille de son exécution, il reçoit la visite de sa femme.

Après les doléances obligées, la dame dit au condamné:

— Mon ami, veux-tu que tes enfants viennent te voir exécuter?

— Non, répond le futur patient.

— Pourquoi, mon ami?

— Parce que je ne tiens pas que les petits me voient au bout de la corde.

— C'est bien toi, dit l'épouse avec dépit, tu n'as jamais voulu que les enfants prissent le moindre plaisir.

* * *

Au palais, dans la chambre du conseil.

Il s'agit d'une enquête pour une affaire de séparation de corps.

La demanderesse se plaint de brutalités et violences nombreuses sur elle exercées par son mari.

— Mais, objecte le président, quel prétexte prenait-il pour vous frapper?

— Oh! monsieur le juge, répond la plaignante, c'était pas un *prétesque*, — c'était une grosse canne!

CONGRÈS
POUR
L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Section de Géographie.

La section de géographie a reçu aujourd'hui des communications d'un intérêt tout à fait exceptionnel.

M. Guérin, qui a fait plusieurs voyages en Palestine, et qui y a rempli une mission du gouvernement français, a fait part à la section des importantes découvertes qu'il a effectuées.

La communication de M. Guérin a été orale. Il s'exprime avec beaucoup de clarté et même d'élégance et l'on n'a point été fatigué de l'entendre bien qu'il ait parlé plus d'une heure et demie.

TOMBEAU DE JOSUÉ. — La première découverte est celle du tombeau de Josué, que M. Guérin croit avoir retrouvé à Tigné.

Tigna est signalé dans la Bible, dit M. Guérin, comme le lot des enfants de Josué. M. Guérin en [illegible] parler de la version des Septante que nous n'avons pas sous les yeux, car selon la Vulgate, « les enfants d'Israël donnèrent à Josué, fils de Nun, pour « héritage au milieu d'eux,

« Selon que le Seigneur l'avait ordonné, la « ville qu'il leur demanda, qui fut Thamnath-« Saraa, sur la montagne d'Ephraïm: — urbem « quam postulavit, Tamnath-Saraa, in monte « Ephraïm... »

Josué y fut enterré:

« Et on l'enterra dans son héritage à Tam-« nath-Sarré, qui est situé sur la montagne « d'Ephraïm, vers la partie septentrionale du « mont Gaas. »

La Tigné de M. Guérin, qu'il ne faut pas confondre avec la Tigné dont il est parlé dans l'histoire de Samson, avait déjà été visitée par un voyageur anglais, M. Robinson, mais celui-ci avait négligé d'explorer les nécropoles.

M. Guérin a trouvé la colline de Tigné perforée de grottes sépulcrales qui n'avaient jamais été explorées et qui servent de lieu de refuge aux troupeaux des tribus arabes. Une épaisse couche de fumier recouvre le sol, et l'on n'y peut pénétrer qu'à plat-ventre.

Une de ces grottes frappa M. Guérin soit par son vestibule, perforé à jour et soutenu par deux colonnes, soit parce que les parois étaient percées d'une multitude de trous pour recevoir des lampes. Ces trous, au nombre de 298, étaient encore couverts de la suie provenant des illuminations pour lesquelles ils avaient servi.

Le tombeau renferme deux chambres sépulcrales. L'une contient 15 excavations pour cercueils, qui avaient été fermées chacune par une pierre engagée dans une rainure.

Dans l'axe de cette chambre s'ouvre une seconde chambre, qui n'a qu'un seul *four à cercueil*, pour employer l'expression usitée en Palestine.

M. Guérin admet que ce four à cercueil était la tombe de Josué.

Il en voit la preuve d'une part dans les lampes qui indiquaient une illumination à certains anniversaires; d'autre part dans un fait beaucoup plus important:

Dans la version des Septante, il est dit que les enfants d'Israël enterrèrent avec Josué les couteaux de silex avec lesquels Josué circoncit les Israélites à Galgal, au passage du Jourdain.

M. Guérin ayant fait deux des explorations ultérieures en enlevant le fumier qui recouvrait le sol, on trouva une quantité considérable de couteaux de silex, intacts ou brisés.

Le voyageur eut alors l'idée, comme contre-épreuve, de faire des recherches à Galgal même où il trouva un grand nombre de couteaux identiques. Nous devons avouer franchement que ces couteaux avec lesquels Josué circoncit les Hébreux retrouvés ainsi bonnement trois mille trois cents ans après l'opération, à l'endroit où elle s'était accomplie et où on les avait sans doute oubliés, ont un peu égayé la section. Cela rappelait involontairement cet archéologue qui avait retrouvé des franges de la robe de l'Eglise.

Les piliers du vestibule environnés d'un filet, rappellent exactement le style des monuments égyptiens. Le style du monument s'appliquerait à l'époque de Josué.

De ces diverses données, M. Guérin croit pouvoir inférer que c'est bien le tombeau de Josué qu'il a retrouvé, où au quatrième siècle, deux mille ans après la mort de Josué, sainte Paule se faisait encore conduire par saint Jérôme.

TOMBEAU DES MACHABÉES. — Suivre les détails et les considérations dans lesquelles M. Guérin est entré à propos de ses recherches, nous entraînerait hors de notre cadre.

Disons seulement que, d'après la Bible (Machabées II. v. 70). Mathatias « fut enseveli à Modin, dans le sépulcre de ses pères ». M. Guérin croit avoir retrouvé Modin à Medieh, hameau dont la position répondrait, selon lui, très exactement aux conditions indiquées dans le chapitre XVI des Machabées où il est raconté que Jean Machabée, parti de Jérusalem avec vingt mille combattants, marcha contre Cendebeus et arriva à Modin pour y coucher. [illegible] 7 mètres de largeur par 27 mètres de longueur, lequel, il a pu s'en assurer, contient 7 chambres sépulcrales, dont il a exploré deux seulement, pour ne pas les exposer toutes aux déprédations des Arabes. Divers indices lui font admettre que c'était le tombeau des sept Machabées que (suivant Josèphe, si notre mémoire est exacte) on apercevait de la mer, en face de Joppé.

M. Guérin avait voulu acheter, pour le compte du gouvernement français, le terrain renfermant ce monument et l'enclore. Diverses difficultés se sont opposées à la réalisation de ce projet.

La section a émis le vœu que M. Guérin exposât ses découvertes dans une conférence publique. Nous ne savons si l'ordre du jour du congrès permettra de trouver le temps et le lieu pour cetre conférence.

La section a aussi émis le vœu que le gouvernement français donnât suite au projet de M. Guérin.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — M. Desgrand, président d'un comité pour la fondation d'une société lyonnaise de géographie, a exposé les raisons économiques et scientifiques qui militent en faveur d'une institution aussi intéressante. La section s'est empressée de formuler un vœu en faveur de la fondation que poursuit M. Desgrand avec beaucoup de zèle (1).

SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE LYONNAISE. — M. Brouchoud, au nom de la Société de topographie lyonnaise, a donné lecture d'une étude extrêmement bien faite et on ne peut plus intéressante sur le plan de Lyon à la Renaissance, que cette Société a fait reproduire par l'habile graveur M. Seon.

L'histoire de ce plan est bien la chose la plus singulière qu'on puisse voir.

Il se compose de *vingt-cinq feuilles*, qui, réunies, forment plus de *quatre mètres carrés*, marges non comprises.

C'est une estampe magnifique, gravée sur cuivre, et *dont il n'existe qu'un seul exemplaire*. Cet exemplaire est aux archives de Lyon. En vain des recherches ont été faites en France, en Allemagne, en Italie, pour en découvrir une autre épreuve.

Où sont les cuivres? Nul ne le sait. Pourquoi n'a-t-on qu'*un seul* exemplaire? Pourquoi le plan ne porte-t-il ni date, ni nom de graveur, ni d'imprimeur? Pourquoi les deux cartouches à droite et à gauche et qui appelaient des inscriptions sont-ils vides? — Autant de questions sans réponse.

Ce qui est certain, c'est que ce plan est un document unique. Ce n'est point seulement une projection horizontale. A la façon des plans de l'époque, on y a indiqué les élévations des maisons en perspective, à vol d'oiseau. Or, les registres d'impôts et autres documents officiels ont prouvé que ces élévations n'étaient point une fantaisie d'artiste, mais qu'elles étaient d'une rigoureuse exactitude.

Breghot du Lut et Péricaud aîné ont écrit que Maurice Roy, imprimeur à Lyon, en 1550 et années suivantes, avait gravé avec Louis Pesnot, en 1554, cette admirable carte de Lyon. Mais ils ne disent pas où ils ont puisé ces renseignements.

En 1575, Georges Braun, de Cologne, a publié son *Civitates orbis terrarum* orné de « pourtraicts de villes ». Lyon y est représenté par une réduction très-exacte de ce grand plan.

Ce même plan a été gravé en 1695 par Tardieu, pour être joint à l'histoire civile et consulaire de la ville de Lyon par le P. Menestrier. C'est encore une réduction du grand plan original, mais elle a été faite dans de plus grandes dimensions que celles du *Civitates orbis terrarum* et elle est moins fidèle.

Enfin en 1780, Nithey, ingénieur et géographe du roi, en a gravé une réduction de la grandeur de celle de Braun, et il dit l'avoir dessinée d'après un grand plan publié sous le règne de Henri II.

Notre original fut retrouvé en 1840, en morceaux, dans un sac de toile au fond d'un placard. M. Dignoscyo, inspecteur des domaines des hospices, fut chargé de le réparer.

Quelle est la date de ce plan? Ici l'on a des renseignements certains.

D'après la réduction de Tardieu, le plan remonterait aux règnes de François Ier et Henri II. Mais on remarquera que dans ce plan si précis et à une si grande échelle ne figure pas la moitié du chemin Neuf ouverte en 1562 par le baron des Adrets. Le plan est donc antérieur à 1562.

On sait aussi qu'Henri II est venu à Lyon en 1548. Au mois de juin de cette année le lieutenant du roi du Peyrat vint demander aux échevins de la ville de faire construire un nouveau jeu de paume, près de l'abbaye d'Ainay, pour servir aux divertissements de la cour. L'emplacement fut acquis par la ville le 19 juillet 1548. Henri II visita le jeu de paume le 26 septembre. Un procès-verbal mentionne la richesse de son installation et fait mention de deux croissants d'argent massif qui ornaient ses deux extrémités. Le jeu de paume est figuré sur notre plan avec ses deux croissants.

Le plan a donc été fait entre 1548 et 1562. Il a dû coûter une dixaine d'années de travail.

Ce plan serait-il le fruit de l'initiative d'un ou de deux imprimeurs lyonnais comme le pensent MM. Breghot du Lut et Péricaud? L'énorme importance du travail ne permet guère de le supposer.

M. Brouchoud croit que ce plan aura été dressé par des étrangers. Les plans de ce genre étaient plutôt à cette époque l'œuvre d'artistes étrangers, témoin cette belle vue pittoresque de Lyon de Balthazar Boos, dont nous avons parlé ici même. Le style des cartouches et d'autres indices font penser à M. Brouchoud que ce plan aura été exécuté par des Italiens.

En tout cas, on ne peut que féliciter la société de topographie lyonnaise de l'immense service qu'elle a rendu à l'art et à l'histoire en faisant reproduire ce plan. Nous souhaitons qu'encouragés par cet exemple, il lui vienne de nouveaux et nombreux adhérents. Ce plan est une pièce locale qu'aucun Lyonnais vraiment digne de ce nom ne peut se passer de posséder.

(1) L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication du rapport de M. Desgrand.

Sections réunies de mathématiques, mécanique et géodésie

Cette section qui ne s'était pas encore constituée a enfin nommé hier son bureau. Il eût été regrettable, qu'étant donnés les hommes éminents dans ce genre d'études qui sont au congrès, la section ne se formât pas. Le président est M. Laussedat, colonel du génie, l'un des promoteurs de l'Association. Le secrétaire est M. Hirsch, ingénieur des ponts et chaussées, le frère de notre éminent architecte de la ville.

Parmi les membres présents étrangers à notre ville, sont M. Tchibitchef, mathématicien russe; MM. Collignon, Manheim, Bazaine, ingénieurs des ponts et chaussées, etc., etc.; une jeune dame, Mme Hurault de Villeneuve qui s'occupe de hautes mathématiques, et qui, l'an dernier, à Bordeaux, a présenté sur le vol des oiseaux des considérations mécaniques qui, dit-on, ont été remarquées; M. Hurault de Villeneuve, son mari, qui est aussi président de la société des aéronautes de France et directeur du *Journal des aéronautes*.

Nos lecteurs ne s'imaginent pas que nous allons rendre compte des travaux de la section, dont l'objet, selon Rabelais, « sont matières tant aspres et difficiles que les ingénieurs des pontz et chaussées seuls y peuvent mordre. » Nous citerons seulement les noms des orateurs: M. Collignon, professeur à l'école polytechnique, qui continue la haute réputation de son père, a développé avec une grande clarté une démonstration du centre de gravité des arcs de cercle par des considérations nouvelles et une nouvelle construction géométrique de l'arc de cercle.

M. Tchibitchef a ensuite fait une communication sur des questions d'algèbre, et M. Manheim, professeur à l'école polytechnique, sur des questions de mécanique rationnelle. M. Manheim s'exprime avec une élégante simplicité. M. Tchibitchef parle très difficilement le français, ce qui rendrait encore plus terrible l'intelligence de sa démonstration, si d'ailleurs nous étions capables d'y comprendre un traître mot. Nous n'avons retenu qu'une manière de mesurer les ordonnées avec une *chevillère* de papier blanc. Ceci est tout à fait de la géométrie à notre portée.

Après M. Tchibitchef M. Hurault de Villeneuve a fait une communication sur la nécessité de l'unification du méridien. L'Amérique et l'Angleterre se servent du méridien de Greenwich. La France se sert du méridien de Paris, qui donne avec le premier une différence de 2 degrés 20 minutes 2 secondes.

En passant M. Hurault de Villeneuve nous a fait connaître un point intéressant. C'est que l'usage d'envoyer des indications météorologiques pour la prévision du temps est très répandu en Amérique. Les agriculteurs sont abonnés à une sorte de feuille d'avis qui, *trois fois par jour*, leur donne les prévisions tirées des phénomènes signalés par la voie télégraphique.

Comme nos lecteurs ne manqueraient pas de se moquer de nous d'être allés nous fourvoyer dans une section si savante, nous leur avouerons sincèrement que nous étions venus dans l'espoir d'entendre un discours de mademoiselle Clémence Royer, que nous avions aperçue avec un manuscrit sous le bras. Malheureusement nous nous étions trompé de section, mademoiselle Clémence Royer parlait au même moment dans la section de chimie. Heureusement un de nos collaborateurs nous a spontanément suppléé.

Section de chimie.

Notre collaborateur de la section de mathématiques se plaint de la difficulté attachée à ses fonctions. Que dirait-il donc s'il lui fallait rendre compte du discours de Mlle Clémence Royer dans la séance d'hier? Qu'est-ce que c'est que d'étudier « le rayon de courbure de « figures mobiles dans un plan » ou quelque chose de ce genre, à côté de « la lumière, la « gravitation, la chaleur, l'électricité et les « forces physiques, expliquées par une hypo-« thèse atomique? » (Ouf!)

Mlle Clémence Royer, coiffée d'un élégant chapeau garni de roses, les bras et les épaules recouverts d'un tissu transparent: *textum ventile*, a parlé une heure trois quarts sur cet agréable sujet.

Pour être sincère nous devons avouer que personne n'a compris grand'chose à cette haute philosophie physique, dont voici un échantillon textuel assez réjouissant:

« Il y a trois états des atomes:

« 1° L'état normal ou éthéré, lorsque l'atome « est en équilibre de toutes parts, cet état est « représenté par *pi*. » (Nous écrivons sous cette forme, craignant que nos compositeurs n'aient pas sous la main de caractères grecs.)

« 2° L'état *pondérant* ou les atomes à l'état « attractif, représenté par *pi* moins X! »

« 3° L'état igné ou répulsif, ou non pondé-« rant, représenté par *pi* plus X! »

Mlle Royer a exprimé sa grande confiance dans les conséquences de cette théorie, qui, selon elle, est le résumé des labeurs de trois siècles. Elle s'étonne qu'on lui ait laissé découvrir une chose aussi simple et qui découle aussi naturellement des découvertes scientifiques modernes!

Mlle Royer avait derrière elle des tableaux lithographiques représentant les atomes dans leurs divers états.

Mais, on va nous demander d'abord, sait-on bien ce que c'est qu'un atome?

Nous répondrons par la définition de Mlle Clémence Royer, reproduite textuellement:

« L'atome est un volume de fluide continu, « *infiniment* dilatable, *infiniment* compres-« sible, *infiniment* élastique, par conséquent... « *infiniment* plastique! »

Si après cela, vous n'êtes pas infiniment éclairé, vous êtes infiniment difficile.

Section d'anthropologie

Une discussion sérieuse sur la station de Solustré était inévitable. Pendant l'excursion à Neuville, dans la salle de la mairie, M. Cartailhac avait, sur l'invitation de l'assemblée, donné quelques renseignements sur toutes les sépultures de France ou de Belgique, attribuées à l'âge du renne (fin des temps quaternaires). Il avait indiqué les raisons que l'on a pour douter de la plupart de ces attributions. Mais Solustré se présente dans de meilleures conditions. Dans la séance du 25, à 8 heures 1/2, on a précisément discuté sur la contemporanéité des squelettes humains trouvés dans les profondeurs du sol avec les foyers de l'âge du renne.

A la prière du bureau, M. Arcelin, l'éminent secrétaire général de l'académie de Mâcon, a exposé que l'on trouvé à Solustré trois sortes de sépultures, les unes sur les foyers quaternaires, d'autres dans la terre du talus et non caractérisées, enfin les dernières avec des objets qui en déterminent l'époque relativement très récente. M. Arcelin a déclaré que les foyers se trouvent à des hauteurs différentes et que les sépultures les accompagnent à ces diverses hauteurs et sont par suite, sans aucun doute, de l'âge du renne.

M. l'abbé Ducrost a, de son côté, résumé le résultat de ses longues fouilles. Il a cité, en particulier, un foyer, amas de cendres très-isolé entouré de blocs de pierres, sur lequel il y avait un squelette que l'on peut voir avec les silex et objets qui l'accompagnaient au muséum de Lyon.

MM. de Mortillet, Gosse, de Genève; Cazalis de Fondouce, docteur Prunières, ont longuement discuté avec MM. Arcelin et Ducrost. On peut dire que cette séance sera célèbre dans l'histoire de la science préhistorique, puisque l'assemblée consultée s'est trouvée unanime pour admettre l'antiquité d'une bonne partie des sépultures de Solutré. Il n'y a pas de station au monde aussi riche, en fait d'ossements humains, et sur laquelle on soit autant d'accord.

Restait une grave question: celle de la *domestication du cheval*, soutenue par M. Toussaint. La discussion a été pleine d'intérêt, et il est bien difficile d'en donner ici une idée; M. Toussaint a fait remarquer l'âge des chevaux dont les ossements se trouvent en masses énormes sous les foyers et autour des foyers de Solutré. Ils ont tous de 3 à 9 ans, sauf des exceptions rarissimes. — *Or, ce fait* peut s'expliquer, selon l'orateur, en admettant que l'animal était domestiqué en vue de la nourriture, qu'on n'avait aucun intérêt à le manger jeune ou à le laisser vieillir; de plus, on trouve à Solutré *tous* les ossements du cheval, tandis qu'il est démontré que les animaux sauvages (rennes et autres) étaient dépecés pendant la chasse, et que certaines parties seulement étaient transportées à la station.

M. G. de Mortillet a fait remarquer que le cheval pris au *lazzo* tombe, se *soumet*, se laisse conduire, tandis que le renne capturé de cette façon oppose une résistance presque invincible, il faut le tuer sur place.

M. Broca, de Lubac et autres interviennent dans la discussion.

M. Arcelin croit qu'un peuple chasseur, non agriculteur, n'aurait pas domestiqué le cheval pour la nourriture exclusivement.

4° M. Gosse se déclare au contraire converti. Des chasseurs auraient pris aussi bien des chevaux jeunes et vieux que des adultes. D'ailleurs, si on examine ce qui se passe dans l'Asie, on trouve des comparaisons précieuses. De nos jours, il y a à chaque funéraille, chez certaines populations des Kirghis d'énormes hécatombes proportionnées au rang des héritiers: 250 chevaux, 4,000 *moutons*! Ce sont là des chiffres certains.

M. de Mortillet répond que le jeune cheval ne se *soumet* pas aussi facilement que l'adulte; d'ailleurs, le vieux cheval est *meilleur* que l'adulte.

En réalité, cette question reste assez indécise.

On fait ensuite l'éude de Solutré au point de vue archéologique.

L'étendue de ce compte rendu ne permet pas d'entrer dans les détails minutieux, qui ont été diversement interprétés.

La section d'anthropologie tiendra une séance exceptionnelle de nuit pour continuer la discussion.

La séance est levée à midi.

CHRONIQUE

Dans sa séance d'hier 25 août, le conseil général du Rhône a adopté la proposition de M. Pirodon, demandant un crédit de 100 fr. pour l'achat d'un buste de la République qui doit être placé dans la salle des séances.

Le scrutin nominal avait été demandé, la proposition Pirodon a été adoptée par 20 voix contre 2.

M. Grinand a pris ensuite l'initiative d'une importante proposition. En son nom et au nom d'un grand nombre de ses collègues, il a déposé une proposition demandant à inscrire au budget rectificatif de 1873 un crédit de 5,000 francs pour assurer l'exécution de la loi du 16 février 1872.

On sait qu'il s'agit du rôle éventuel que les conseils généraux auraient à remplir, d'après la loi Tréveneuc, dans le cas où l'Assemblée nationale actuelle serait illégalement dissoute ou empêchée de siéger.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances.

Le reste de la séance a été consacré à des nominations de commissions.

Le conseil général [illegible] faire partie de la commission [illegible] céder à la révision annuelle de la liste des commerçants appelés à élire les juges consulaires.

Pour l'arrondissement de Lyon : MM. Carle, Falconnet et Piasson.
Pour l'arrondissement de Villefranche : MM. Perceint, Thomas et Mongoin.

MM. Durand, Bélue et Terver, ont été désignés, par le conseil général du Rhône, pour étudier les causes de mortalité au dépôt de mendicité d'Albigny.

Une autre commission, composée de MM. Durand, Terver et Frenet, a été désignée pour étudier la question de distribution des secours à domicile, au lieu de l'internement des indigents au dépôt de mendicité d'Albigny.

Les préfets ont été invités par le ministre de l'intérieur à lui envoyer des renseignements sur la portée des nominations des présidents des conseils généraux.

Sur cette base, un travail sera dressé indiquant le nombre de voix obtenues par les conservateurs, la gauche et le centre gauche.

Le ministre de l'instruction publique a déjà reçu un grand nombre de rapports qui lui ont été adressés par les délégués cantonaux, chargés d'inspecter les écoles primaires de garçons et de filles en province et de faire connaître les améliorations dont ces écoles devraient être l'objet, tant au point de vue de l'installation des classes qu'au point de vue des méthodes d'enseignement. Les mesures proposées par les délégués cantonaux seront prochainement soumises au conseil supérieur de l'instruction publique.

Sur les ordres du ministre des finances, les inspecteurs des caisses d'épargne ont commencé leur tournée dans les départements. Les rapports de ces fonctionnaires sont attendus avec une certaine impatience. Le gouvernement veut s'inspirer des renseignements qu'il recevra pour répondre aux vœux émis dans le sein des conseils généraux.

Par une nouvelle circulaire, M. Beulé, ministre de l'intérieur, vient de prescrire un redoublement de surveillance sur les débits de boissons, et invite à prononcer la fermeture de tous ceux contre lesquels il a été relevé des délits ou contraventions suivis de condamnations judiciaires, si minimes qu'elles soient.

Par la même circulaire, il est enjoint aux préfets de n'accorder désormais l'autorisation de nouveaux débits qu'avec la plus grande réserve et seulement après une enquête sur la personne du demandeur et l'état des débits existants dans la circonscription.

Le commerce lyonnais s'est ému de la décision prise dans le sein de la commission siégeant au ministère des finances et ayant pour objet d'étudier, au point de vue de l'application de l'impôt, les votes émis par le conseil supérieur du commerce de l'agriculture, et de l'industrie.

On sait, en effet, que cette commission a voté un impôt sur les tissus et repoussé une taxe sur la cristallerie.

Nous ferons remarquer à ce sujet que ladite commission est « une commission d'étude », et que, par conséquent, ses décisions n'ont point force de chose jugée.

La 12e commission d'initiative parlementaire, saisie d'une proposition tendant à modifier la rédaction des articles 331 et 335 du Code civil sur la légitimation des enfants nés hors mariage, un rapport, lu à l'Assemblée le 30 mai, avait été renvoyé au conseil d'État, qui en a récemment délibéré. Le conseil d'État a émis le vœu d'adopter, avec une légère modification, le projet dont voici le texte :

Art. 331. — Les enfants nés hors mariage, d'un père et d'une mère libres au jour de la conception, ou qui obtiendraient, conformément à l'article 164 du Code civil, l'autorisation de se marier, pourront être légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère, lorsqu'ils les auront légalement reconnus avant leur mariage ou qu'ils les reconnaîtront dans l'acte même de la célébration.

Art. 135. — La reconnaissance des enfants naturels ne pourra avoir lieu au profit des enfants nés d'un commerce incestueux ou adultérin, à moins que, pour les premiers, elle n'intervienne dans l'acte de célébration d'un mariage contracté en vertu des dispenses prévues par l'article 164 du Code civil.

M. Janssen est arrivé ce matin. Sa conférence aura lieu ce soir à huit heures dans la salle de l'ancienne Bourse, au palais Saint-Pierre.

Le sujet est la *constitution du soleil.*

Le nom du célèbre astronome est une garantie que la salle sera comble, surtout si nous ajoutons qu'à l'admirable clarté d'exposition, qui est un des caractères du talent oratoire de M. Janssen, se trouveront joints encore les éclaircissements d'expériences physiques extrêmement intéressantes.

Le *Salut public* a bien voulu nous emprunter une longue chronique sur la visite faite dimanche au muséum par MM. les membres du congrès. Nous ne pouvons qu'en être honorés : seulement par une erreur, assurément involontaire, le *Salut* a oublié d'indiquer la source où il avait puisé.

Nous remarquons dans l'ordre du jour des sections : pour demain mercredi : une communication de M. Ch. Martins sur les limites altitudinales des végétaux spontanés (section de botanique).

Une communication de M. Chantre sur la carte archéologique des stations préhistoriques de la vallée du Rhône et sur des ossements humains trouvés dans un terrain tertiaire (section d'anthropologie).

Une communication de M. Barral sur la question du *phylloxera* (section d'agriculture).

Une communication de M. Bouvet sur la monnaie internationale, (section d'économie politique), etc., etc.

A une heure, réunion du conseil d'administration.

Au palais de la Bourse, à 8 heures du soir, conférence de M. Aimé Girard, professeur au conservatoire des arts et métiers sur les *progrès modernes des industries chimiques.*

Messieurs les commissaires des courses de la Société hippique du Rhône nous prient d'insérer la note suivante :

« Le comité des courses de la Société hippique du Rhône, dans son assemblée du 23 courant, a arrêté le programme de son meeting d'automne dont la publication sera faite sous peu de jours.

« Par suite de l'époque trop rapprochée des grandes courses au trot qui doivent avoir lieu à V[illegible] (Autriche) le 22 septembre prochain, la réunion a été reculée aux 5 et 6 [illegible] afin de laisser aux chevaux le temps [illegible] [illegible] à Lyon [illegible] fati[illegible] chevaux [illegible] aux auront [illegible] aux épreuves de Vienne de s'engager, pour l'époque de leur retour, dans les prix internationaux inscrits au programme.

« La piste d'entraînement sera prochainement mise à la disposition des propriétaires ou éleveurs qui auront engagé leurs chevaux pour la réunion d'automne. »

Le *Journal des fabricants de sucre* nous apporte une nouvelle de nature à réjouir les ménagères :

Dans le monde de la science et de l'industrie, on parle beaucoup, en ce moment, d'une découverte considérable et dont la portée peut à peine se calculer.

M. l'ingénieur Jouglet est parvenu à fabriquer artificiellement le sucre de betterave, qui ne serait plus alors, bien entendu, du sucre de betterave, mais du sucre *chimique*, si l'on peut parler ainsi.

Déjà, l'éminent M. Berthelot avait presque créé l'alcool par la voie synthétique ; mais la nouvelle découverte est plus importante encore, puisque, par sa simplicité, elle rentre dans le domaine industriel.

Pour l'industrie, il peut sortir de là toute une révolution. Par le nouveau procédé, le sucre ne reviendrait qu'à cinq francs les 100 kilos, et pour l'obtenir, il suffit de mettre en *présence des matières vulgaires, dont* les éléments dissociés, d'après les lois de l'affinité chimique, produisent, en se rapprochant, un sucre tout semblable à celui de canne et de betterave. Désormais, la fabrication du sucre serait entre les mains du fabricant de produits chimiques.

La découverte, qui porte le nom de M. Jouglet, a été cédée au prix de 1,200,000 fr. à des industriels qui ont chargé l'inventeur d'étendre à un autre ordre d'idées la loi d'où elle dérive.

Au moment où le choléra sévit tout autour de nous, signalons les mesures à prendre pour se préserver du fléau.

L'académie des sciences a, dans sa dernière séance, reçu communication d'une note de M. Ch. Tellier, ingénieur, relative au choléra et aux précautions hygiéniques à prendre contre l'épidémie. L'air et l'eau sont, de l'avis général, les deux agents principaux de transmission de la maladie.

En ce qui concerne l'air, il existe certains moyens de le purifier plus ou moins efficaces : diffusion d'acide azoteux, d'acide phénique, etc. Il est un point cependant sur lequel il paraît utile à l'auteur d'insister tout particulièrement. M. Pasteur a montré qu'un grand nombre de germes se trouvaient sur la peau des fruits ; le duvet des abricots, des pêches, etc., forme une sorte de réseau très-favorable à l'emprisonnement des germes.

Il est bien clair que nous respirons à tout instant de ces corpuscules en respirant ; mais ils ne sont pas conduits directement dans l'intestin : avalés en quelque sorte un à un, ils trouvent dans la force de l'organisme un antagonisme suffisant pour anéantir leur influence.

Au contraire, le fruit que nous mangeons sans le laver, dit M. Tellier, ou le peler, amène dans l'estomac immédiatement une quantité considérable de germes. Or, ce milieu est convenable pour le développement, et pour qui sait avec qu'elle effroyable rapidité se multiplient ces êtres surtout lorsqu'ils rencontrent une température favorable, il est facile de comprendre le rapide envahissement de l'organisme et la promptitude du résultat.

Le fruit doit être dépouillé de sa peau avant d'être mangé ; d'ailleurs la cellulose n'est point digérée par l'estomac, et la peau en renferme beaucoup. C'est une fatigue de moins que l'on évitera aux organes digestifs en l'enlevant. Dans tous les cas, les fruits doivent être proscrits du régime de toute personne dont les intestins sont délicats, sous peine de voir arriver très-vite des accidents plus ou moins graves.

En ce qui concerne l'eau, qui peut se charger de germes aussi bien que les fruits, M. Tellier recommande une précaution dont l'efficacité ne saurait être douteuse. Il suffit simplement d'élever l'eau destinée à être bue à une température de 70 à 80 degrés. Il est bien entendu que, cette opération faite, tous les germes épidémiques étant détruits, on peut la laisser refroidir et la ramener à tel degré que l'on veut.

Un journal suisse donne aux cultivateurs un avertissement qu'il nous semble bon de reproduire.

Ne touchez jamais au guano, dit-il, sans faire attention auparavant si vous n'avez à la main quelque écorchure. Cette substance pourrait pénétrer dans la blessure et empoisonner le sang de manière à entraîner la mort.

C'est ce qui vient d'arriver à un cultivateur de Zurich tout dernièrement. On pourra profiter de cet avis, bon à recueillir. Il est toujours utile de prendre des précautions, quand bien même elles ne seraient pas de rigoureuse nécessité.

Avec ce système, on évite beaucoup de maux.

Les raisins sont formés, et bientôt la chaleur
Va peindre de ses feux leur douteuse couleur.

Juin
Fait le vin
Août
Fait le goût

Si le mois d'août n'a que des chaleurs modérées, il convient, surtout dans les terrains bas, de pratiquer l'épamprage. Vers la fin du mois, si les soirées et les nuits deviennent très fraîches, il sera bon de faire de la place à l'air et au soleil et de s'occuper du relevage.

L'épamprage fait avec une main intelligente et discrète, facilite l'accès de la rosée qui ramollit le grain et permet au soleil de mûrir.

Les feuilles qu'on laisse contribuent à la nutrition des jeunes raisins, en puisant dans l'air atmosphérique les gaz fertilisants qui leur sont si utiles. Le produit de l'épamprage constitue un excellent fourrage qui n'est pas à dédaigner.

Un raclage superficiel fait disparaître les herbes qui peuvent encore vivre aux dépens des ceps et favorise l'azotage de la surface du sol.

C'est l'époque fatale pour les vins faibles et mal soignés ; il faut donc exercer une incessante vigilance pour que ces vins ne contractent pas de mauvais goût, ne se piquent pas.

Il faut déjà songer aux futailles, rincer les pressoirs, cuves et barriques avec de la bonne eau-de-vie.

LOIRE. — Voici le texte de l'arrêté qui suspend pour trois mois le *Républicain de la Loire :*

Le général commandant la 2e subdivision de la 8e division militaire et l'état de siége dans le département de la Loire,

Vu le décret du 11 août 1870, déclarant en état de siége le département de la Loire ;

Vu la loi du 9 août 1849 ;

Vu les articles publiés dans le journal *le Républicain de la Loire et de la Haute-Loire*, notamment ceux contenus dans les numéros du 1er mai, du 7 mai, du 6 juillet, du 8 juillet, du 24 juillet, du 29 juillet, du 20 et du 22 août 1873 ;

Sur la proposition de M. le préfet de la Loire ;

Considérant que les articles susvisés contiennent de véritables appels aux armes, de sérieuses atteintes à la liberté du vote, de violentes attaques contre l'Assemblée nationale, contre le gouvernement du pays ou ses représentants, et de graves insultes à la dignité du conseil général, avec cette circonstance aggravante que l'assemblée départementale est en session ;

Considérant que par son attitude générale depuis sa fondation, le *Républicain de la Loire et de la Haute-Loire* est un danger pour l'ordre et la paix publique,

Arrête :

Art. 1er. — Le *Républicain de la Loire et de la Haute-Loire* est suspendu pour trois mois, à partir du 25 août 1873, jour de la notification du présent arrêté.

Art. 2. — Aucune feuille ne pourra être créée ou changer son mode de publication sans la permission de l'autorité militaire dans le département de la Loire.

Art. 3. — M. le préfet de la Loire est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

St-Etienne, le 25 août 1873.

Le général : signé E. ROLLAND.

Pour ampliation :

Le préfet de la Loire: signé J. DE TRACY.

Pour copie conforme :

Le commissaire central de police,

Signé : BÈGUE.

SAVOIE. — On sait que le préfet de la Savoie avait interdit la vente sur la voie publique et dans les gares du chemin de fer du *Patriote savoisien.*

L'arrêté vise :

Le numéro du mercredi 20 août contenant un récit dans lequel on affecte à plusieurs reprises d'attribuer un caractère politique aux fêtes orphéoniques qui ont eu lieu dimanche dernier à Chambéry ;

Attendu qu'à part un petit nombre de cris de commande et un couplet de chanson terroriste la *Carmagnole*, parti d'un groupe, promptement dispersé, en tête duquel figurait l'un des rédacteurs du *Patriote savoisien*, les concours de musique et le tir de Chambéry ont constamment gardé la couleur exclusivement artistique qu'ils ne devaient point prendre, sous peine d'enfreindre la loi ;

Que, par conséquent, l'article en question constitue un compte-rendu de mauvaise foi et de nature à égarer l'opinion publique.

Revue scientifique

SOMMAIRE DU NUMÉRO 8 (23 AOUT 1873).

Congrès de Lyon : de Quatrefages : Discours d'ouverture. — V. Cornil : Le congrès d'août 1873 à Londres. — Vulpian : Pathologie expérimentale. — Bulletin des Sociétés savantes.

Revue politique et littéraire

SOMMAIRE DU NUMÉRO 8 (23 AOUT 1873).

La semaine politique. — H. Reynald : La république espagnole. — Léon Quesnel : Une excursion à Vienne et à Pesth. — L'expédition française dans l'Afrique équatoriale. — Causerie littéraire.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

boulevard St-Germain, 79, Paris

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 franc.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 28e fascicule, DES à DEV, est en vente.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Troisième session ordinaire

Audience du samedi 23 août

PRÉSIDENCE DE M. DE ROCHEFONTAINE
conseiller.

La première partie de l'audience a été consacrée à une affaire de faux, inscrite au rôle de vendredi et qui n'avait pu être terminée à cause de la prolongation des débats de l'affaire Grand.

Françoise Blanchard, femme F..., a été reconnue coupable d'avoir fait fabriquer un faux billet et d'en avoir fait usage.

Elle avait réclamé à la famille de son beau-frère une somme de 2,000 fr., en présentant un billet que celui-ci aurait souscrit en 1852 ; mais le papier timbré sur lequel le billet avait été écrit n'avait été fabriqué qu'en 1871.

Cette circonstance rendait inutiles les soins que le faussaire avait pris de jaunir et de tacher la pièce, pour lui donner l'apparence de la vétusté. Le billet se trouvait dans de mauvaises conditions de contemporanéité, comme disent les anthropologues.

La femme F... n'a pu confectionner elle-même le faux, car elle ne sait ni lire ni écrire ; mais il a été impossible de découvrir le complice, qui lui a prêté son concours.

Me Arcis, chargé de la défense, n'a pu obtenir en faveur de sa cliente que le bénéfice des circonstances atténuantes, malgré l'habileté de sa plaidoirie.

La cour a condamné l'accusée à quinze mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende.

Ministère public : M. Sauzet, substitut du procureur général.

Les jurés ont eu à s'occuper ensuite d'un faux en écriture publique, commis à l'occasion d'un remplacement militaire.

Le nommé Lardet, impropre au service et réformé par suite d'une hernie inguinale, était parvenu à se faire accepter à Lyon comme remplaçant en 1871, sous le nom et en présentant les papiers d'un jeune homme du même village et de la même classe que lui.

Après avoir subi deux punitions disciplinaires, l'une de 30 jours et 60 jours de prison, il fut condamné par le conseil de guerre à 1 an d'emprisonnement pour détournement d'effets de petit équipement. Ce fut alors qu'il fit connaître sa véritable situation ; mais il ajouta que l'idée de la fraude lui avait été suggérée par un agent de remplacements militaires de Paris, auquel il s'était adressé et avait fait connaître son nom et son infirmité.

Cette déclaration a eu pour résultat d'amener à côté de lui sur les bancs de la cour d'assises, M. D..., négociant à Paris. M. D... dont l'honorabilité est attestée par les hommes les plus dignes de foi, soutient que Lardet s'est présenté sous le faux nom de Lapalu et qu'il a été trompé lui-même, loin d'avoir été son complice. Les débats démontrent en effet son innocence avec la dernière évidence.

Lardet, malgré les démentis que les témoins lui infligent sur tous les points, n'en persiste pas moins dans son odieux système.

M. l'avocat général Brigreil n'hésite pas à demander lui-même au jury l'acquittement de D..., mais en même temps il réclame pour Lardet une punition sévère.

Le faux qu'il a commis est assurément grave à cause des conséquences qu'il entraîne pour le remplacé, pour l'agent de remplacement et l'État ; mais ce qui est plus grave encore c'est l'accusation calomnieuse dirigée et maintenue par lui contre D...

Il faut se montrer impitoyable envers ceux qui essaient d'égarer la justice ; et pour que M. D... obtienne la légitime réparation qui lui est due, les jurés doivent refuser à Lardet toute circonstance atténuante.

Le verdict a été tel que M. l'avocat général le demandait.

En conséquence, M. D... a été acquitté sur-le-champ [illegible], et Lardet condamné à sept ans de travaux forcés.

Me Poidebard était chargé de la défense de Lardet, et Me Andrieux, de celle de M. D...

Audience du lundi 25 août 1873

Les deux accusés Baptiste Cattignon, âgé de 18 ans, et Vautrain, âgé de 44 ans, ont des antécédents judiciaires. Parmi les vols reprochés à Cattignon et avoués par lui, il en est un qui témoigne d'une rare audace ; l'accusé s'est introduit par escalade chez un M. Richard et y a dérobé des bijoux, dont la valeur s'élève à plus de 1,000 fr. Il les aurait confiés à Vautrain, qui en lui affirmant qu'ils étaient en cuivre, aurait ainsi volé le voleur.

Il n'est pas étonnant que Cattignon ait dénoncé le complice, dont il avait à se plaindre, dès qu'il a été arrêté. On a trouvé chez Vautrain une partie des objets volés à M. Richard ; mais Vautrain soutient qu'il ignorait la provenance criminelle de ces bijoux qui lui avaient été confiés par Cattignon, avec lequel il avait fait connaissance au cabaret.

Après le réquisitoire de M. Sauzet, substitut du procureur général, et les plaidoiries de Me Gairal pour Cattignon, et de Me Pedro Duport pour Vautrain, le jury déclare les deux accusés coupables et leur accorde des circonstances atténuantes.

Cattignon a été condamné à quatre années d'emprisonnement et Vautrain à trois ans de la même peine.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 26 août, 2 h. 17 s.

Une enquête est ouverte sur les faits allégués par les députés des Vosges relativement à la non publicité préalable du décret établissant l'état de siége dans ce département.

Le décret a été appliqué plusieurs fois dans les Vosges. Les autorités militaires ont agi à plusieurs reprises comme si le décret était exécutoire.

Plusieurs autres conseils généraux ont terminé leur cession hier sans incident. Les conseils du Pas-de-Calais et de la Haute-Garonne ont refusé des crédits pour l'exécution de la loi Trévenenc.

M. de Labouillerie est attendu dans la soirée à Paris.

Perpignan, 26.

Tortella a été entièrement brûlée, sauf une église où les républicains étaient retranchés.

Les carlistes ont perdu plus de 300 hommes, tués ou blessés.

La bande Miret, battue et dispersée à Sanguin Plana ; elle s'était trouvée prise entre deux colonnes dont une commandée par le colonel Domasseti, qui campait à Cervera.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon.*)

26 août 1873.

De l'avis de M. Thiers, l'éventualité d'une majorité monarchiste se constituant au sein de l'Assemblée, ne compromettrait pas tout à fait notre cause. Cependant elle est à prévoir, et jusqu'à un certain point à redouter. D'où la nécessité de se tenir dans une sage réserve.

(Voici un passage de cette lettre :

Un de nos amis nous écrit de Genève :

« J'arrive de Lucerne, où je suis allé voir M. Thiers, que je n'ai jamais trouvé si bien portant, si vif d'esprit et de corps. En outre il est plus que jamais convaincu que la République est le seul régime possible en France, et il ne croit pas, soit que la fusion aboutisse, soit qu'il se trouve dans l'Assemblée une majorité pour voter la restauration de M. de Chambord, à moins que celui-ci ne fasse des concessions qui nous le donnent comme roi légitime de la révolution. »

Là est la grande préoccupation du moment. J'en trouve encore la trace dans une lettre écrite par M. Sadi-Carnot à M. Magnin à propos du discours prononcé par lui dans la séance d'ouverture du conseil général de la Côte-d'Or. Je ne crois pas, dit M. Sadi-Carnot, au succès des intrigues qui se poursuivent à la face de la France, et qui ont eu pour point de départ officiel le pacte de famille de Frohsdorff.

Cette coalition des trois partis monarchiques, maintenue à si grand'peine, alors qu'on pouvait réserver du moins les espérances de chacun, est nécessairement dissoute le jour où l'un d'eux n'a plus rien à attendre. Les deux autres peuvent-ils imposer à la France une nouvelle restauration ? Je n'hésite pas à dire non, parce qu'ils ne peuvent se fondre et qu'un moment doit venir où l'un d'eux verra qu'il s'est sacrifié pour son rival.

Que les princes d'Orléans reconnaissent en leur cousin le seul représentant du principe monarchique, c'est fort habile, et le parti de la légitimité leur en tient le plus grand compte. Il ira peut-être jusqu'à aider ses alliés soumis à écarter le maréchal Mac-Mahon de son poste d'honneur, jusqu'à confier à leur chef la lieutenance générale du royaume en attendant le *Roy.*

Mais là commencera la période des illusions ; le roy ne peut admettre l'existence d'une Assemblée constituante ; le droit divin et le droit souverain de la nation s'excluent absolument ; le roy viendra avec une charte octroyée. Les descendants de Philippe-Egalité et de Louis-Philippe se chargeront-ils de la lire à l'Assemblée.

Le conseil général de la Haute-Saône a décidé que des poursuites seraient intentées contre l'*Avenir de la Haute-Saône*, qui, rappelant les paroles prononcées par M. Dufaure, à l'occasion des commissions mixtes, fait considérer comme un outrage à la conscience publique l'élection, comme président du conseil général, de M. Wilmot, qui a fait autrefois partie de ces commissions.

Il paraît que l'*Avenir* sera défendu par un membre de la gauche ; il sera piquant de voir si le tribunal donnera tort à l'opinion exprimée par l'ancien garde des sceaux.

On s'entretient beaucoup à Toulouse d'un grand dîner donné jeudi dernier par M. Ramé, le procureur général qui a dénoncé M. le premier président Saint Gresse aux membres de son parquet et à quelques autres magistrats. L'opinion publique est froissée à juste raison de cette manifestation de mauvais goût donnée par M. Ramé et y voit une réjouissance motivée par la condamnation de M. Saint-Gresse.

Peu de nouvelles des députés en voyage ; MM. Langlois et Jousserandot sont en Suisse ; M. Léon Say revient demain d'Angleterre.

Le ministre de la marine et des colonies vient d'adresser aux chambres de commerce du littoral la circulaire suivante :

« Messieurs,

« La ville de Bilbao ayant été investie par les carlistes, j'ai dû donner au commandant du bâtiment de guerre français stationné devant ce port l'ordre d'inviter les capitaines des navires marchands français mouillés dans la rivière à appareiller sans retard, en les prévenant que s'ils n'obéissent pas à cette injonction, ils acceptent la responsabilité de tous les événements ultérieurs.

« Je vous prie, messieurs, de donner connaissance de ces faits aux armateurs et capitaines de votre circonscription, en les engageant de ne plus expédier de navires sur Bilbao jusqu'à nouvel avis. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 26 août, 11 h. 34 s.

Affaire Gélignier. — Ont été acquittés : David, Jackua, Richard et la fille Mathey. Reconnus coupables avec discernement : Gélignier, condamné à 20 ans d'emprisonnement dans une maison de correction ; Mouret et Tonzart à 15 années de travaux forcés ; Renault, avec circonstances atténuantes, à 10 ans de réclusion.

Bourse plus bas, 91.65 ; clôture plus ferme.

Madrid, 26 août.

Gaceta, capitaine général des provinces basques, télégraphie que Lizarraga, avec 3,000 hommes, marche pour renforcer les bandes qui assiégent Estella.

Santa-Pau a battu hier devant Estella, entre Dicastello et Arroniz, des bandes fortes d'environ 8,000 hommes. Il a occupé leurs positions, leur prenant quelques chevaux et des effets de guerre. Les pertes de l'armée sont de 50 hommes morts, blessés et disparus ; celles des carlistes sont inconnues : des télégrammes postérieurs disent qu'elles sont considérables. Don Carlos commandait ces forces.

La dispersion de la bande Seco-Calvo en Aragon est confirmée.

La bande Mirandon a été battue.

La majorité des Cortès a aujourd'hui une nouvelle réunion. On croit qu'elle sera très importante.

Serrano est attendu prochainement à Madrid.

Versailles, 26 août.

Le duc et la duchesse de Magenta s'absenteront prochainement pendant quelques jours. Le maréchal va ouvrir la chasse. On n'a pas encore définitivement adopté le canon Reffye, bien qu'il semble concilier la plus d'adhésions.

Les conseils généraux de Maine-et-Loire, Pyrénées-Orientales, du Finistère, de l'Oise, des Vosges, du Morbihan, du Pas-de-Calais, de la Haute-Garonne, ont clos hier leur session sans incident.

Le conseil des Hautes-Pyrénées a repoussé deux vœux proposés par M. Ducuing en faveur de l'instruction obligatoire et du maintien de la loi actuelle sur la nomination des maires.

La marine anglaise continue à détenir devant Carthagène les navires capturés la *Vitoria* et l'*Almansa*.

M. de Saint-Vallier est arrivé hier à Verdun et a repris la direction de sa mission.

M. de la Bouillerie est attendu ce soir, de retour de Vienne.

Madrid, 26 août.

Cortès. — M. Castelar occupe le fauteuil de la présidence et prononce un grand discours. Il dit que dans les temps de troubles les difficultés croissent et les périls augmentent. Ces raisons l'obligent à accepter un poste qu'il considère comme immérité. Il y est encouragé cependant par l'idée que tous l'appuieront. Il rappelle les jours de lutte dans lesquels tous les républicains étaient unis. Ils se séparèrent, il est vrai, après la victoire. L'orateur s'explique cette séparation par ce fait qu'il surgit toujours un idéal de gouvernement, la majorité représentant la réalité avec toutes ses tristesses, l'opposition, elle, représente l'idéal. L'orateur conseille à l'opposition de faire de la propagande et d'attendre sa force du droit et non son droit de la force. Il ajoute qu'il laissera toute liberté de discussion, mais qu'il ne tolèrera pas de personnalités. Il déclare que sa politique sera la même que celle contenue dans le programme de M. Salméron.

Nous sommes les continuateurs, poursuit M. Castelar, de la révolution de septembre. *Nous ne représentons pas un parti, mais la démocratie.*

Il fait ensuite un brillant historique de la démocratie qui est accueilli par de vifs applaudissements.

Depuis le onze février, la liberté est la devise de la République ; la mort de celle-ci serait la mort de la liberté. Il n'y aurait rien de plus vil qu'une génération qui, après avoir su conquérir sa liberté ne saurait pas la conserver. M. Castelar se déclare partisan de la République fédérale, parce que avec la fédération on évite la dictature.

Il déclare qu'il veut avant tout l'unité nationale et l'intégrité de la patrie. Quand il se fait des grandes nationalités, comme l'Italie et l'Allemagne, il serait insensé de défaire la nôtre.

Il est nécessaire d'entrer dans le domaine de la pratique. Sans doute il faut respecter toutes les aspirations mais, il faut aussi beaucoup d'autorité et d'ordre dans le gouvernement. La république pourrait disparaître si l'ordre ne se consolidait. Entre l'anarchie et la dictature, la société choisit toujours la dictature. Si vous voulez la république, il faut assurer l'ordre. Il faut rétablir la discipline dans l'armée, ne craignez pas les dangers de la discipline, ceux de l'indiscipline sont pires. Il faut que tous les partis libéraux viennent partager non les tristesses du pouvoir, mais celles de la vie publique qui, aujourd'hui, est un combat.

M. Castelar termine en invoquant Dieu et en lui demandant sa protection pour sauver la liberté et l'intégrité de l'Espagne.

Madrid, 26 août.

La situation s'améliore. Diverses rencontres ont été défavorables aux carlistes. Quand ils apprirent l'approche de la division Santa-Pau, les carlistes ont quitté Estella. On croit qu'ils se trouvent aujourd'hui aux environs d'Estella.

Les bandes carlistes, désobéissant aux ordres de don Carlos, continuent d'incendier les stations et le matériel des chemins de fer [illegible] plus aucun carliste dans la province des Asturies. Les fortifications de Bilbao sont terminées.

Le blocus de Carthagène du côté de la terre continue. Les assiegés sont réduits à la demi-ration.

Il est douteux que la résistance se prolonge.

Les bruits relatifs à une tentative d'insurrection de l'équipage de la flottille destinée au blocus de Carthagène sont démentis.

Les Cortès tiendront séance aujourd'hui. Il existe des intelligences entre les démagogues et les carlistes de la province de Castillon.

Bayonne, 25 août, 4 h., soir.

(Source carliste. — Officiel.)

Le roi Charles VII a quitté Abarzuza le 18, matin, et à 8 heures il entrait à Estella par la porte Saint-Jacques, au milieu des vivats enthousiastes des Navarrais.

La colonne républicaine Villa Padierna étant accourue le 19 au secours du fort, le roi laissa dans la ville des forces suffisantes pour continuer l'attaque et se porta à sa rencontre. Les républicains se replièrent au sud de Sesma.

Ce n'est que le 22 que Villa Padierna, avec de nouveaux renforts, attaqua les forces royales à Dicastillo. Après trois heures de lutte, il dut se retirer avec de grandes pertes. Le roi a conservé ses positions.

Ajaccio, 25 août.

Le prince Napoléon vient de quitter Ajaccio, se dirigeant sur Bastia où il s'embarque demain pour Livourne.

Constantinople, 25 août, soir.

Le shah et sa suite se sont embarqués à une heure pour Poti sur trois yachts du sultan.

Malcolm-Khan restera quelques jours ici avant de retourner à Londres.

Le grand vizir de Perse a posé, avec le gouvernement ottoman, les bases d'une entente sur toutes les questions pendantes entre les deux gouvernements.

Vienne, 25 août, soir.

Hier, il y a eu grand dîner de cour au château de Schœnbrunn, MM. de Banneville, de la Bouillerie, du Sommerard et Mme du Sommerard y assistaient.

Vienne, 25 août, 5 h. 20, soir.

Le *Volksfreund* déclare que toutes les combinaisons politiques qui se rattachent à la présence de Mgr Nardi à Vienne sont sans fondement. Mgr Nardi est venu féliciter le cardinal Rauscher à l'occasion de son jubilé. Il quittera Vienne demain.

Anvers, 26 août, 12 h. 40, matin.

La foudre est tombée sur un des plus grands magasins de la ville. Ce bâtiment, qui était rempli de marchandises, ne présente plus qu'un immense brasier. L'incendie continue avec violence.

La Haye, 25 août.

Une dépêche reçue du département des colonies, datée de Buitenzorg, 25 août, annonce que le général Vanswieten, commandant en chef l'expédition d'Atchin, y est arrivé en bonne santé.

VARIÉTÉS

LE PHYLLOXERA

ET LES MOYENS DE LE DÉTRUIRE

M. Gaston Bazille, vice-président de la Société d'Agriculture de l'Hérault, vient de publier, sur les moyens de combattre le phylloxera, une note intéressante que nous trouvons dans le *Messager du Midi :*

Je ne voudrais pas, dit-il, donner aux viticulteurs de fausses espérances. Il me paraît, cependant, que nous venons de faire un pas décisif dans la lutte contre le phylloxera.

Depuis plusieurs mois, MM. Monestier, Lautaud et d'Ortoman avaient entrepris de nombreuses expériences. Ils sont venus me dire qu'ils avaient enfin atteint le but, et m'ont prié d'aller constater leurs succès à Celleneuve, près Montpellier. Je me suis rendu, avec le plus vif empressement, à cet appel, et voici ce qu'en présence de plusieurs personnes, j'ai pu constater le 3 août dernier :

La vigne de M. Lautaud, âgée de cinq à six ans, plantée en aramons et carignans, dans un bon sol, de consistance moyenne, présente plusieurs points d'attaque très-nettement caractérisés où les souches ont déjà faibli, mais l'ensemble de la vigne est encore satisfaisant. C'est précisément, on le sait, à cette période de l'année que les phylloxeras se trouvent en plus grand nombre sur les racines.

Par l'examen rapide, mais attentif, d'une vingtaine de souches prises au hasard, je constatai la présence du puceron dans toute la vigne ; il n'était même pas nécessaire d'employer la loupe.

Certaines racines étaient toutes jaunes, presque entièrement couvertes de phylloxeras pressés les uns contre les autres. MM. Monestier, Lautaud et d'Ortoman me dirent alors. Voici, au milieu des autres, une rangée que nous avons traitée, il y a dix ou douze jours, par notre insecticide ; veuillez désigner une ou plusieurs souches de cette rangée, nous allons les faire arracher devant vous, et vous n'y trouverez plus un seul insecte.

Une souche, prise au hasard dans cette rangée, fut, en effet, arrachée avec soin. Le sol est assez meuble pour que la souche pût être enlevée avec la plus grande partie de ses racines, conservées dans presque toute leur longueur.

L'examen le plus minutieux ne me fit découvrir aucun parasite. Cependant, bon nombre de racines avaient été attaquées par le phylloxera. Leur aspect brunâtre, leur épiderme crevassé, enfacié, cédant à la moindre pression des doigts, ne pouvait laisser de doutes. Il fallait se rendre à l'évidence : cette rangée de souches attaquées, comme toutes les autres, dans le courant de l'été, n'avait plus de phylloxeras le 3 août. Je voyais déjà sur certaines parties de la souche, qui faisait l'objet de mon examen, se développer quelques nouvelles radicelles, signe infaillible d'une prochaine reprise dans la végétation.

Il fallait une contre-épreuve sur un côté de la vigne où par des sondages répétés je pus m'assurer de la présence du phylloxera dans de très-grandes proportions ; je désignai un rectangle d'une centaine de souches qui fut nettement limité par des piquets.

Ces cent souches ont été traitées, le 3 août au soir, par le système de MM. Monestier, Lautaud et d'Ortoman ; hier, 10 août, après sept jours seulement, j'ai été me rendre compte des résultats. J'ai fait arracher au hasard douze souches sur les cent ; les racines ont été conservées autant que possible dans toute leur longueur. Sur onze de ces souches, je n'ai pu apercevoir aucun phylloxera vivant. On voit au contraire sur divers points quelques phylloxeras morts, noircis et comme carbonisés par l'effet de l'insecticide.

Voilà ce que j'ai vu, bien vu, ainsi que les quelques personnes présentes, sur onze des souches arrachées. Quant à la douzième, elle était, comme le 3 août, couverte de phylloxe-

ras parfaitement intacts. Je suis convaincu que cette souche a été oubliée au moment du traitement.

Le rectangle que j'avais désigné borde un chemin assez fréquenté, et le travail avait été interrompu souvent à l'approche d'un passant trop curieux ou indiscret.

Il faut d'autres expériences dans des conditions nouvelles, sur des sols de diverses natures, sur des souches de différents genres; il faut s'assurer que l'insecticide employé ne nuit dans aucun cas à la vigne. Tout cela exigera encore du temps; mais il me semble cependant à peu près certain que les viticulteurs ont aujourd'hui à leur disposition un puissant moyen de sauver leurs vignobles.

Dans le système qui m'occupe, il n'est pas nécessaire d'arroser les souches avec de l'eau ou tout autre liquide, ce qui constituerait souvent une impossibilité, et, dans tous les cas, une grande dépense. On emploie à peine par pied de souche quelques grammes d'insecticide.

Un ouvrier peut facilement opérer sur trois cents souches par jour, et le traitement, main-d'œuvre comprise, ne dépassera pas douze à quinze centimes par cep.

Il pourra être employé dans toutes les saisons de l'année; la sécheresse et une chaleur tropicale ne l'empêchent pas de donner de bons résultats.

Tels sont, fidèlement racontés, les faits dont je viens d'être témoin.

M. Bazile ajoute que MM. Monestier, d'Ortoman et Lautaud, guidés par un noble sentiment et désireux de mettre dans le plus bref délai possible à la disposition de tous les viticulteurs et sans aucune rétribution, l'usage de leur procédé, ont rédigé l'instruction suivante:

En attendant que MM. Lautaud et d'Ortoman puissent mettre sous les yeux et à la disposition du public une machine qu'ils ont imaginée pour abréger la durée des opérations, voici comment devra procéder le viticulteur: il fera trois trous autour de chaque souche.

Généralement la profondeur de ces trois trous doit être de 80 centimètres, mais elle devra varier suivant la nature des terrains.

Jusqu'ici, dans toutes nos expériences, nous avons fait faire ces trois trous à l'aide d'un pal en fer qu'on enfonçait dans la terre à coups de marteau. Quand le trou est fait, on retire le pal, on introduit un tube muni d'un entonnoir à son extrémité supérieure, et l'on fait pénétrer dans les profondeurs de la terre, au-dessous des racines, 50 grammes par trou de sulfure de carbone. On bouche ensuite vivement l'ouverture.

Ce sulfure de carbone est destiné, une fois là, à être l'agent chargé de réaliser l'idée qu'a conçue M. Monestier : l'immersion de toutes les parties de la souche de bas en haut. Des travaux incessants sont faits pour donner, sous peu, la série des substances qui peuvent économiquement remplacer le sulfure de carbone; mais comme ces travaux ne sont pas encore complétement terminés et jugés par des personnes sérieuses, nous nous garderons bien de nous aviser, comme cela se fait quelquefois, de les publier encore.

Nous craindrions d'être accusés de publier des expériences ridicules et inintelligentes, pour conquérir un droit de priorité de mauvais aloi sur des travaux longuement, sérieusement et consciencieusement exécutés.

Le sulfure de carbone se volatilisant dans la terre, il se forme immédiatement une vapeur de sulfure de carbone qui s'élève lentement et imprègne toutes les molécules de terre, toutes les racines de la souche. Le gaz qui s'élève n'est pas, comme le sulfure de carbone liquide, fatal à la vigne; au contraire, il active la végétation, ainsi que l'a constaté l'homme si honorable et si dévoué à son pays qui a bien voulu se charger de vérifier et de contrôler nos expériences.

Les effets de ce gaz sont terribles contre l'insecte dévastateur.

Si l'on examine une souche après huit jours de traitement, l'on voit l'insecte mort et carbonisé; au bout de quinze jours, il ne reste plus sur les racines que les traces des ravages qu'a faits le phylloxera.

Des expériences comparatives et multipliées nous ont permis de constater que 100 grammes de sulfure de carbone sont insuffisants pour tuer l'insecte. Il faut soigneusement éviter tout arosage. L'arrosage produit des effets désastreux sur la souche. On peut faire pénétrer dans la terre 150, 200, 300 et 400 grammes de sulfure sans que sa vapeur nuise à la souche.

Nous recommandons à tous les viticulteurs de se mettre rapidement à l'œuvre; quinze jours après qu'ils auront mis en exécution l'opération que nous leur indiquons, le phylloxera aura cessé de ravager leurs vignes.

Nous sommes certains du résultat.

Nous tenons à rendre ici hommage à l'activité, à l'intelligence et à la discrétion de MM. Laurent et Valentin, ouvriers de M. Lautaud, chez qui les expériences ont été faites.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 26 AOUT

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0....	57 60 ./.	57 60	..../.	....
4 1/2 %	83 40 ./.	83 50	. 10	....
5 % (anc.)	91 20 ./.	91 15 ./.	..../.	. 02 1/2
5 % (nouv)	91 72 1/2	91 70 ./.	..../.	. 05

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 26 Août 1873.

PRÉC. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
57 72	3 0/0 Français......	57 70	57 75
91 75	5 0/0 Emprunt (1872).	91 70	91 80
91 25	5 0/0 Libéré (1871). .	91 15	91 30
63 20	5 0/0 Italien........	62 90	62 85
... ..	Banque de France....	4265 ..	... ..
1117 ..	Foncier estampillé...	1112 ..	1115 ..
375 ..	Crédit Mobilier......	372 ..	377 ..
... ..	Crédit Lyonnais......	662 ..	... ..
... ..	Société Générale.....	... ..	... ..
417 .	Mobilier Espagnol....	420 ..	422 ..
853 ..	Orléans............	852 ..	... ..
... ..	Nord...............	1011 .	1011 .
900 ..	Paris à Lyon et Médit	900 ..	902 ..
767 ..	Autrichiens.........	767 ..	766 ..
426 ..	Lombards...........	425 ..	423 ..
452 ..	Suez...............	450 ..	451 ..
432 ..	Délégations.........	432 ..	... ..
... ..	Consolidés à Londres	92 3/4	... ..

BONS DU TRÉSOR		
	3 mois à 5 mois.	4 1/2 0/0
	6 mois à 11 mois	5 0/0
	A un an......	5 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 26 août 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce voie Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
37	Org..	18	»	2	11	1	»	1	4	»	»	1	3144
30	Tram.	5	»	1	7	»	»	»	4	9	2	1	2049
61	Grég.	18	»	4	6	1	4	»	3	11	3	11	4390
3	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
131		41	»	7	24	2	4	1	11	20	5	13	9583

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce voie Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
1	Org..	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13
3	Tram.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	148
37	Grég.	3	»	»	»	»	»	»	»	12	»	22	1776
»	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
41		4	»	»	»	»	»	»	»	15	»	22	1937

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 2101 nos

Ballots pesés depuis le 1er du mois...... 928 nos

Saint-Étienne, 25 août 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	BROUSSE	PERSE	SYRIE	POIDS
8	Organsin	2	»	»	2	2	»	2	»	»	1	562 76
20	Trames..	2	»	»	»	11	4	2	»	»	»	1442 27
1	Grèges...	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47 95
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
29		5	»	»	2	13	4	4	»	»	1	2052 98

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	BROUSSE	PERSE	SYRIE	POIDS
1	Organsin	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	10 74
1	Trames..	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	74 73
14	Grèges...	»	»	»	»	13	1	»	»	»	»	576 42
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
16		»	»	»	»	15	1	»	»	»	»	661 89

20 Décreusages........ 3 Grèges

17 Ouvrées.............. 2 Moulinées

[Aubenas], 25 août.

1	Organsins.....	112 »
»	Trames.....................	2264 »
24	Grèges.....................	433 »
7	Ballots pesés...............	» »
32	Total......	2809 »

Opérations de décreusage..... » »

Dernier numéro placé........ 268 »

Total du 1er au 25 .... 22919 »

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 25 août.

Les affaires sont très-calmes et la baisse des blés et des farines est plus accentuée que les derniers jours de la semaine dernière.

Les blés de terme sont cotés : 4 derniers, 38 50; 4 mois de novembre, 37 75.

On cote farines 8 marques, courant, et deux prochains, 86 ; 4 derniers, 85 ; 4 mois de novembre, 83.

Farines supérieures, courant et deux prochains, 83 75; 4 derniers, 82 75; 4 mois de novembre, 81 75.

Les huiles de colza sont en baisse ; peu d'affaires :

Disponible, courant et prochain, 88 75 ; 4 premiers, 92 50; 4 derniers, 90 50.

Les huiles de lin sont faibles sans demandes :

Disponible et courant, 92 50 ; prochain, 92 ; 4 derniers, 90 50; 4 premiers, 90.

Les esprits 3/6 nord fin ont une tendance plus ferme et cotent 65 fr. sur toutes les époques.

Les sucres n'éprouvent aucune variation.

Marseille, 23 août.

Blés. — Marché ferme. Disponible est rare.

Ventes: 4,600 hectolitres, 47 50.

Berdianska, 127 122, 46 50.

Irka Azoff, 128/123.

En livrable on a fait : 31,200 hectolitres à 40 50.

Danube sur septembre, 126/121, 44 50.

Azoff tendre, 125/121 sur octobre, 38 50; dito dur, 130/126 sur dito, 43.

Burgas, 128/123 sur dito, 42.

Azoff Odessa, 126/121 sur derniers mois, 42.

Pologne, 126/121 sur dito les 160 litres.

Cotons. — On a pris 20 balles Salonique semence à fr. 105 les 50 kilos.

Soies et cocons. — On a vendu 28 balles filature Syrie de 85 à 90.

Havre, 25 août.

Cotons. — Bonne demande régulière. Marché ferme.

Ventes : 1,000 balles très-ordinaire Louisiane disponible, 110 les 50 kilos. A terme, les prix sont raides.

Laines. — Marché ferme.

On a vendu 100 balles Buenos-Ayres en suint à 205 les 100 kilos.

Suifs. — Marché faible.

On a traité 100 fûts suifs bœufs de la Plata à 50 fr. les 50 kilos.

Liverpool, 25 août.

Cotons. — Ouverture du marché.

Ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles. Marché ferme.

Importations, 4,000 balles.

A LOUER DE SUITE

Place Morand, 2, au 5e

APPARTEMENT DE 2 PIÈCES

Avec balcon, ayant vue sur la place.

S'adresser au concierge, ou à M. Targe, rue de Lyon, 28.

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, rue de Lyon, 15

Nous recommandons d'une façon spéciale le papier à cigarette fabriqué dans l'orphelinat Alsacien-Lorrain, rue Blomet, 5, Paris.

Le Papier Patrie

d'un arôme exquis, est déjà très-apprécié par tous les fumeurs de cigarettes.

Il se trouve dans tous les bureaux de tabac de notre ville qui ont bien voulu se charger de la vente.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE

Race épagneule, âgé de 3 ans, chassant très-bien dans les marais.

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me MASSON, notaire à Annecy, de Me TOCHON, avoué à Annecy, et Me CHAPUIS, avoué à Lyon.

Adjudication

au sept septembre mil huit cent soixante-treize, à deux heures, en l'étude dudit Me Masson, notaire,

D'UNE SUPERBE VILLA

style Louis XIII, avec clos de la contenance d'un hectare cinquante-deux ares, située à Annecy, sur les bords du lac, avenue d'Albigny.

Mise à prix.. 50,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à Annecy, à Me Masson, notaire, et Tochon, avoué, et à Lyon, à Me Chapuis, avoué. 1448

Etude de Me BRET, huissier à Lyon, place Saint-Pierre, 2.

VENTE FORCÉE

Le jeudi vingt-huit août mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, sur la place du pont de la Guillotière, à Lyon, d'objets saisis, consistant en: pendule, commode, fauteuil, chaises, lampe, tables, fourneau, banque, balances, rayons, articles d'épicerie, de poterie, etc., etc. 1500

AVIS

Le sieur Guillaud, tisseur, rue Cuvier, no 133, prévient le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra aucune dette contractée par sa femme qui a quitté le domicile conjugal depuis samedi.

Lyon, le 24 août 1873. 1499

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de **Salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie **Quet**, rue de la Préfecture, 5. 111

UN NÉGOCIANT

en **vins et spiritueux**, à **Paris**, voulant donner une plus grande extension à son commerce, désire trouver une commandite de quinze à vingt mille francs dont une partie en marchandises.

Ecrire *franco* poste restante B. F. D., à Paris. 1358

DÉPURATIF DU SANG

DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, il n'en est pas de plus souverain que le **Rob-Végétal-Savaresi**; il remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de salsepareille, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance.

S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1re classe. **Rue Pizay, 12**, au 1er étage, *Près de l'Hôtel-de-Ville*, A LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

HOUILLÈRES DE MONTRAMBERT

et de la Béraudière.

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que le conseil d'administration a fixé dans sa séance du 22 août 1873 à **12 fr.** par action la répartition provisionnelle pour le dividende du 1er semestre.

Ce dividende, réduit à **11 fr. 90** pour les actions au porteur, sera payé à partir du 16 octobre :

A Lyon, au siége social, quai de l'Hôpital, 4;

— au Crédit lyonnais, Palais-du Commerce;

A Saint-Etienne, à la direction, rue Brossard, 6;

A Paris, au Crédit lyonnais, boulevard des Capucines, 6;

A Marseille, au Crédit lyonnais, 1, place de la Bourse;

A Genève, chez MM. Lombard Odier et Ce.

Le coupon sera détaché à la Bourse du 6 octobre et les opérations de transfert seront suspendues du 6 au 16 octobre. 1498

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me LAGRANGE, notaire à Bourg.

AVIS AUX CHASSEURS

A louer, à 30 minutes de la gare de Servas, le droit de chasse sur une propriété de 184 hectares, très giboyeuse, avec jolie maison d'habitation, meublée ou non.

On vendrait la propriété.

S'adresser à Me Lagrange.

UNE INSTITUTRICE catholique, âgée de 23 ans, parfaitement recommandée, connaissant à fond le français, l'anglais et l'allemand, la musique et le chant, désire se placer dans une bonne famille. S'adresser à l'agence française de publicité, L. PERRET, successeur de A. Jourdain, Mulhouse (Alsace). 1417

MALADIES SECRÈTES GUÉRISON CERTAINE, EN PEU DE JOURS

PAR LES DRAGÉES DE SAVONULE AU BAUME DE COPAHU PUR

Du Docteur **LEBEL** (André), Pharmacien de la Faculté de Paris, 113, rue Lafayette.

Le **Savonule LEBEL**, approuvé par les Facultés de Médecine de **France**, d'**Angleterre**, de **Belgique** et d'**Italie**, est infiniment supérieur à toutes Capsules ou Injections, toujours inertes ou dangereuses (ces dernières surtout, par les rétrécissements qu'elles occasionnent).

Les **Dragées de Savonule LEBEL**, de différents nos, 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, constituent une médication complète, appropriée au tempérament de chacun, à l'ancienneté, à la gravité de la maladie. — Le **Savonule LEBEL**, agréable à prendre, ne fatigue jamais l'estomac et produit toujours une guérison radicale en peu de jours. — Prix des divers numéros, **3** et **4** fr.

Dépôt aux pharmacies BARNOUD, rue de Lyon, 3.— GUICHON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.— DEMASLE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13. — Dépositaire général, M. FAIVRE, place des Terreaux, 9. 5011

SAXON Valais (SUISSE)

GRAND HOTEL DES BAINS ET CASINO

OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

Eau bromo-iodurée très-renommée. — Douches et Bains de tout genre. — Salle d'inhalation.

Mêmes distractions qu'à Monaco.

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition de Lyon.

HÉMATOSINE

DE **Tabourin** chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de la Société de pharmacie de Paris

ET **Lemaire** Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.

Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de *fer assimilable* que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1872.)

L'HÉMATOSINE *est donc un produit naturel et la matière organique, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable;* elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'*appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.*

Se trouve chez DESNOIX et Cie, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

EN VENTE

à l'Imprimerie Mougin-Rusand, rue Stella, 3

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF

DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

Pour 1873

Prix : Broché, 6 francs. — Relié, 7 francs 50 centimes.

Les personnes qui ont besoin de **monnaie en billon** peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Lyon*, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de **Marseille** pour :

Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mercredis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis.

Philippeville et Bône, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Cette, 3 départs par semaine.

Départs de **Cette** pour :

Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mardis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.

Philippeville et Bône, tous les jeudis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le jeudi.

Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :

Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebiere, 54;

Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13;

Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12,

Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition DE LYON 1872

MACHINES A COUDRE

VÉRITABLE PEUGEOT

Mon COSTAL

23, RUE GRENETTE, 23

LYON

BOURSE DE PARIS — *Lundi 25 août (de midi à 3 1/2 h.)*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	57 76	57 60
jouissance janvier	31	57 90	57 72
5 0/0 Empr. j. août	cpt	91 21	91 20
jouiss. nov	31	91 37	91 25
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	91 70	91 72
Jouiss. 16 août	31	91 90	91 75
4 1/2 0/0 j. 22 sept	cpt	83 50	83 40
Banque de France	cpt	4277 50	4280 ..
Comptoir d'escompte	cpt	550 ..	545 ..
500 f. j. février	31	543 75	542 50
Crédit agricole	cpt	465 ..	460 ..
Crédit foncier	cpt	800 ..	800 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	792 50	792 50
Société générale alg.	cpt	485 ..	481 25
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	654 ..	... ..
Crédit mobilier	cpt	373 75	375 ..
500 fr. j.	31	370 ..	375 ..
Société de Dépôts. J. nov.	cpt	547 50	547 50
Société générale	cpt	570 .	568 75
500 fr. — 250 fr. p.	31	468 75	... ..
Crédit lyonnais	cpt	... ..	... ..
500 f. — 250 f. p. J. janv.	31	... ..	... ..
Est	cpt	518 75	515 ..
500 fr. j. nov	31	515 ..	515 ..
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	900 ..	900 ..
500 fr. j. novembre	31	902 50	900 ..
Midi	cpt	592 50	595 ..
500 fr. j. juillet	31	592 57	... ..
Nord	cpt	... ..	1010 ..
400 fr. j. juillet	31	1015 ..	1015 25
Orléans	cpt	850 ..	850 .
500 fr. j. octobre	31	852 50	853 75
Ouest	cpt	532 50	... ..
500 fr. j. octobre	31	... ..	... ..
Gaz	cpt	710 ..	710 ..
250 fr. j. octobre	31	711 25	708 75
Ce transatlantique	cpt	282 50	290 ..
500 fr. j. juillet	31	282 50	290 ..
Canal de Suez	cpt	446 25	450 ..
500 fr. j. janvier	31	451 25	447 50
Suez. — Délégations	cpt	430 ..	428 75
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	19 3/4	19 3/4
Jouissance juillet	31	.../.	.../.
Etats-Unis 5 0/0	cpt	106 3/4	106 3/4
Jouissance novembre	31	.. ..	.../.
Italien 5 0/0	cpt	63 ..	63 25
Jouissance janv	31	63 20	63 20
Dette turque 5 0/0	cpt	52 ..	52 20
Crédit foncier d'Autriche	cpt	885 ..	872 50
500 fr. jouiss. janvier	31	875 ..	877 50
Crédit mob. espagnol	cpt	412 50	420 ..
500 fr. j. janvier	31	415 .	417 50
Autrichiens	cpt	770 ..	768 75
500 fr. jouiss. janv	31	768 75	767 50
Autrichiens nouveaux	31	... ..	... ..
500 f. 200 f. p. j. janvier.	cpt	... ..	426 25
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	422 50	426 52
500 fr. jouiss. nov	31	426 25	... ..
Nord de l'Espagne	cpt	83 ..	.. ..
500 fr. — J. janv. 1865.	31	.. ..	.. ..
Romains. — J. oct. 1865	31	101 25	101 ..

OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	... ..	440 ..
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	213 ..	212 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	412 50	410 ..
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	442 50	445 ..
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	285 ..	283 ..
V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	250 ..	253 ..
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	82 ..	81 50
Ville de Lille 1860 — avril.	90 50	92 ..
id. id. 1868 — janv.	.. ..	.. ..
Ville de Roubaix	34 50	34 ..
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	.. ..	.. ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv	... ..	... ..
Foncières 4 0/0...... j. novem.	443 75	... ..
id. id. 10e...... id.	87 ..	87 ..
id. id. 1863..... id.	428 ..	428 75
id. 3 0/0........ id.	411 25	411 25
id. 10e........ id.	83 ..	84 ..
Communales .... mai	350 ..	350 ..
id. 5e........ id.	68 25	68 25
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	407 50	106 25
Id. 5 0/0........ juin.	415 ..	410 ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	... ..	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr..	365 ..	367 50
(625 f. R. à 1250 f.) Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	... ..	... ..
Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	... ..	... ..
Hâvre 1854, 5 0/0... septem	... ..	... ..
Lyon 1852-54, 5 0/0.. octobre	... ..	... ..
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	... ..	... ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr..... juin.	436 25	437 50
Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	... ..	... .
Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct.	... ..	480 .
(Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.) Bourbonnais .... janvier	... ..	276 ..
Médit. 1852-55, gar. id.	285 ..	285 50
Nord .... id.	280 ..	279 ..
Orléans .... id.	275 50	275 75
Victor-Emman. gar. oct.	... ..	... ..
Grand-Central...... janvier.	272 50	272 ..
Genève 1855 .... id.	... .	272 ..
id. 1857......... id.	... ..	265 ..
Lyon 3 0/0......... oct.	284 70	285 ..
Lyon fusion......... janvier.	271 50	271 ..
Lyon 1866......... oct.	272 ..	271 75
Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	271 50	271 25
Midi, g. p. l'Etat ... id.	271 ..	271 .
Est, g. p. l'Etat .... juin.	270 ..	270 ..
Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	270 ..	270 ..
Dauphiné, g. p. l'Etat id.	... ..	... ..
Charentes......... id.	258 ..	256 ..
Vendée.......... id.	236 25	236 25
Romains........ juillet.	163 ..	165 ..
Saragosse....... id.	194 ..	193 ..
Pampelune......... avril.	... ..	...
Nord de l'Espagne.. oct.	181 ..	180 50
— rev. var. oct. 71	118 ..	... ..
Portugais.......... janvier	212 50	213 ..
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr......	... ..	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr......	420 ..	... ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 f....	397 50	... ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.......	457 50	457 50
Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50.....	... ..	... ..
Foncier suisse 5 0/0.........	... ..	. ..

BOURSE DE LYON — *Mardi 26 août (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	..
Coupures	57 70	d 10	.. ..	d 50	.. .
Porteur	.. ..	d 25	.. ..	d 1	.. ..
5 0/0 lib. 1871.	.. ..	91 30	.. ..	.. ..	91 40
Coupures	91 25	d 25	.. ..	d 50	.. ..
5 0/0 Emp. 1872	91 70	91 70	91 75	91 70	91 75
Coupures	91 75	d 25	91 92	d 50	.. ..
Libérées	.. ..	d 25	.. ..	d 50	.. ..
4 1/2	.. .	.. ..	.. ..		
Ob. Trés. 6 0/0	520 ..	... . d 5	.. ..	... .. d 10	... ..
Italien	. ..	63 ..	63 65	63 ..	63 ..
Coup. 1000	.. ..	d 10		d 50	. ..
— 100-50	63 ..	d 25	63 25	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	251 75	... ..	.. ..	... ..	... ..
— 250 f. p.	... ..	d 5		d 10	... ..
Crédit mobilier	375 .	.. .. d 5	... ..	.. d 10	... ..
— Lyonnais.	662 ..	663 . d 5	... ..	.. d 10	... ..
Banque de Paris	.... ..	.... ..	d 10	.. . .	
Chem. fer Orléa.	... ..	... .. d 5		d 10	... ..
Paris-Lyon-Mé.	898 ..	... . d 5	... ..	d 10	... ..
Société Autrich.	... ..	765 .. d 5	... ..	... .. d 10	... ..
— nouvelles	... ..	... .. d 5	770	d 10	... ..
Lombards-Vénit	.. .	... .. d 5	... ..	.. d 10	... ..
Mobilier Espagn.	... ..	.. .. d 5	... ..	d 10	... ..
Canal Suez	452 .	453 .. d 5	. .	... .. d 10	... ..
Délégations	... ..	.. . d 5	... ..	.. d 10	... ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE	d 10	d 25	d 50	d 1	Reports.
3 0/0	... ..	.. ..	.. ..	.. ..	... ..
5 0/0	au 15	.. .	.. ..	.. ..	... ..
— 1872	.. .	.. ..	92 80	92 42	.. .
au 15					
Italien	.. .. d 5	.. .. d 10	63 65 1 ..	.. ..	.. ..
Obl. Trésor	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
Crédit Mobilier	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Lyonnais.	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
Ch. fer Orléans.	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
Autrichien	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sud Lombard	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mobilier espag.	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
Canal Suez	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon	2325 ..
Guillotière	.... ..
Trois villes du Midi	... ..
Saint-Etienne	... ..
Vérone	... ..
Florence	... ..
Dijon	... ..
Bayonne	... ..
Tarare	... ..
Limoges	... ..
Clermont	... ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Du Puy	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges	416 25
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque	... ..
Du Creusot	... ..
H. F., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer. anc.	... ..
Id. nouv.	... ..
De Fourchambault	617 50
H. F. de Franche-Comté	... ..
Forg. de C. et Commentry	. . .
Aciéries et F. de Firminy	... ..
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne	... ..
Mines	
De la Loire	363 50
De Montrambert	568 75
De Saint-Etienne	350
De Rive-de-Gier	160 50
Roche-la-M. et Firminy	.... ..
Banques	
De France	.... ..
Comptoir Lyonnais	... ..
De Crédit Lyonnais	... ..
Comptoir d'esc. Collet et Ce.	.... ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	... ..
Crédit foncier Suisse	...
Crédit foncier d'Autriche	
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	... ..
Comp. des Grappins	... ..
Comp. de navigation mixte	... ..
Comp. de Bateaux-Omnib.	... ..
Diverses	
Omnium	..
Rue de Lyon	... ..
Rue de la Bourse	... ..
Comp. générale des Eaux	365 ..
Omnibus de Lyon, 90 p.	... ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... ..
Comp. des Abattoirs	... ..
Verrerie de la Loire et du Rhône	... ..
Croix-Rousse	... ..
Ban-Lafaverge	... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	... ..
Ville de Lyon 1859	... ..
Ville de Lyon 1865-67	... ..
Ville de Lyon 1870	... ..
Ville de Lyon 1871	... ..
Ville de Lyon 1872. n. lib.	427 ..
Ville de Lyon 1872. Lib.	... ..
Département du Rhône	... ..
Ville de Paris 1865	... ..
Ville de Paris 1869	... ..
Ville de Paris 1872 lib.	... ..
De la Loire	... ..
Rhône-et-Loire 4 0/0	466 25
Rhône-et-Loire 3 0/0	... ..
Paris à Orléans 3 0/0	... ..
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	271 50
— — j. octobre.	272 ..
Paris-Lyon 5 0/0	... ..
Méditerranée 3 0/0	... ..
Midi	... ..
Croix-Rousse	... ..
Dombes, Sud-Est	250 ..
— Bons 160 p.	463 .
— — lib.	... ..
Victor-Emmanuel, 63	... ..
Bons Lomb., r. 1873	... ..
— — r. 1872-1874	... ..
— — r. 1876-	... ..
— — r. 1877 et 1878	... ..
Lombards 3 0/0	251 75
Id. nouv.	257 .
Chemins de fer Romains	... ..
Saragosse	192 75
Nord de l'Esp. priorité	... ..
— — revenu varia	... ..
Portugaises	212 50
Rue de Lyon 1856	517 50
Rue de Lyon 1862	... ..
Terre-Noire 5 0/0	410 .
Terre-Noire 6 0/0	... ..
Firminy	... ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0	... ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0	... ..
Commentry 3 0/0	... ..
Fourchambault, 2e s.	... ..
Fonderies du Creusot	... ..
Aciéries de la Marine	... ..
Herné-Bockum	... ..
Comp. générale des Eaux	... ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0	413 ..
Gaz de Lyon 6 0/0	... ..
Gaz de Lyon 5 0/0	... ..
Domaniale (Autriche)	280 50
Emprunt Ottoman 1865	... ..
— — 1869. g. c.	333 ..
— Honduras	... ..
Suez 5 0/0	458 75
— Bs trentenaires	... ..
Autrichiennes anciennes	310
— nouvelles	300 50
C. F. Suisse	... ..

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 26 août.

Le marché prépare la liquidation et les cours actuels lui paraissent sans doute convenables et suffisants pour cela. Acheteurs et vendeurs maintiennent donc les positions prises et les affaires sont peu actives. Nous n'avons pas côté le 3 0/0; le 5 0/0 1871 était lourd à 91.30 et le 5 0/0 1872 n'avait qu'un marché relativement étroit de 91.72 à 91.75.

Les transactions sur les prix étaient sans importance et les écarts minimes.

Le 5 0/0 italien était bien plus faible de 63 à 63.05. On s'aperçoit que les rangs des vendeurs à découvert se sont déjà éclaircis; mais que ceux qui sont encore sur la brèche ne s'y trompent pas, on recommencera à les poursuivre plus d'une fois encore.

Ils ne sont pas aidés par une masse flottante de titres assez importante, et, quant aux liquidations, on constatera, par la faiblesse du report, la présence de vendeurs sans titres, les traqueurs se remettront en chasse.

L'Autrichien était lourd à 765 et le Suez très-délaissé à 453.

On a coté encore la Banque de Paris et des Pays-Bas 1,117.50 et le Crédit lyonnais 663.75.

Sur le marché des valeurs locales, on a fait du gaz de Lyon à 2,325, des Eaux à 365, des Terre-noire à 416.25 et des Fourchambault à 617.50.

Les actions des mines restent offertes et fort lourdes. La Loire a fait 364 et 363.50, Montrambert 570 et 568.75, Saint-Etienne 355 et 350, Rive-de-Gier 161 et 160.50.

On trouve généralement les à-comptes annoncés un peu maigres et si dans un exercice où les prix des houilles sont aussi élevés que possible, on ne peut pas distribuer davantage, à quels dividendes reviendrait-t-on donc si les prix des charbons venaient à baisser? Or ils ne baissent pas encore sensiblement dans le bassin de la Loire, mais ils faiblissent déjà en Angleterre et en Belgique.

Les prix des obligations se maintiennent très-fermes et les Cies peuvent continuer de relever les limites auxquelles elles cèdent les leurs.

Quant aux obligations pour lesquelles il n'y a pas de robinet ouvert, elles devront revenir peu à peu à une capitalisation plus élevée et se rapprochant de 5 0/0.

Ce sera du reste le prix de la rente qui servira de régulateur et s'il monte cette automne, comme on peut l'espérer, les autres valeurs de placement devront également hausser.

OR ET CHANGES

Or, 2 0/00.

Londres, 25.33 1/2 à 25.39.

Berlin, 372 1/4 à 372 3/4.

Vienne, 223 1/2 à 224 1/2.

Francfort, 212 1/2 à 213.

Suisse, 1/8 à 1/4 0/0 prime.

Italie, 12 1/2 à 12 3/4 0/0 perte.

GERVAIS.

[Vu] par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre